

Royaume Du Maroc
Office Marocain de la Propriété
Industrielle et Commerciale



المملكة المغربية
المكتب المغربي
للملكية الصناعية و التجارية

The background features several decorative elements: a large blue circle containing a blurred image of a modern office building; a smaller blue circle in the bottom right containing the year '2019'; a pattern of small grey dots in the upper right; and several concentric white circles on the left side.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,
QUE DIEU L'ASSISTE

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS 2019	6
BREVETS D'INVENTION	8
I. ACTIVITES DE DÉPÔT	9
1. Demandes de brevets d'invention	9
2. Demandes de brevets d'invention d'origine marocaine	9
3. Demandes de brevets d'invention d'origine étrangère	10
4. Dépôts à l'international des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine selon le PCT	11
II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE	11
III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION	12
IV. DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION	12
1. Répartition des brevets d'invention délivrés par domaine technologique	12
2. Répartition des brevets d'invention délivrés par pays d'origine	12
3. Maintien en vigueur des brevets d'invention	12
SIGNES DISTINCTIFS	13
I. MARQUES	14
1. Demandes d'enregistrement de marques	14
2. Examen des motifs absolus	16
3. Publication des demandes d'enregistrement de marques marocaines	16
4. Enregistrement de marques	16
A. Enregistrement de marques d'origine marocaine	16
B. Les dix premières classes dans les marques marocaines enregistrées	17
C. Le nombre de classes désignées au niveau des marques d'origine marocaine (MA) enregistrées	17
5. Renouvellements	17
6. Les opérations postérieures	19
7. Les marques internationales (Maroc pays d'origine / Système de Madrid)	19
II. OPPOSITIONS	20
1. Evolution des oppositions	20
2. Analyse des oppositions par partie à l'opposition	20

III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS	21
1. Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels	21
2. Publication des dessins et modèles industriels	21
3. Renouvellements	22
4. Opérations postérieures	22
5. Demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels internationales	22
IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES	22
V. NOMS COMMERCIAUX	23
1. Evolution des intentions de création d'entreprise	23
2. Répartition par forme juridique	23
3. Répartition sectorielle	23
4. Répartition régionale/ lieu de dépôt des demandes	24
REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE	25
I. PERSONNES MORALES	26
1. Évolution des créations	26
2. Répartition régionale	26
3. Répartition par forme juridique	26
4. Répartition sectorielle	26
5. Modifications	27
6. Radiations	27
II. PERSONNES PHYSIQUES	27
1. Evolution des créations	27
2. Répartition régionale	27
3. Répartition sectorielle	27
4. Modifications	28
III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES	28
IV. DÉPÔT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	28
ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION	29

SOMMAIRE

I. ACTIVITÉS DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION	30
1. Journée porte ouverte en faveur des jeunes à l'occasion de la journée mondiale PI 2019	30
2. Nouvelle identité visuelle de l'OMPIC	30
3. Développement des carrés des innovateurs	31
4. La propriété industrielle et le tourisme gastronomique	32
5. Contribution aux événements de l'entrepreneuriat et l'innovation	32
6. Partenariat OMPIC/ASMEX	32
II. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT	32
1. Services en ligne	32
2. Services E démarches sur Directompic	32
3. Services d'information via Directinfo	33
4. Activités AMAPIC	34
5. Centres de services	34
III. COOPÉRATION INTERNATIONALE	35
IV. ACTIVITÉS LIÉS AU PROJET DE CRÉATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	39
V. ACTIVITÉS LIÉES À L'INNOVATION	40
VI. ACTIVITÉS DU SYSTÈME D'INFORMATION	43
VII. ACTIVITÉS DU COMITÉ NATIONAL POUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LA CONTREFAÇON	43
RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES	45
I. RESSOURCES HUMAINES	46
II. RECETTES DE L'OMPIC	46

CHIFFRES CLES

2019

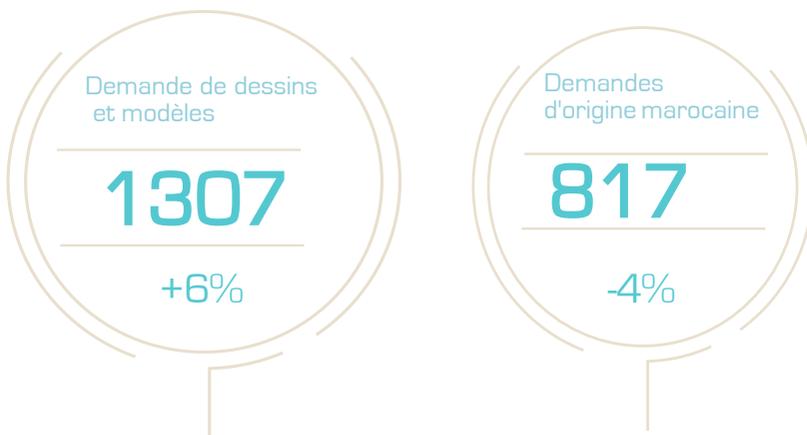
Brevets d'invention



Marques



Dessins et modèles industriels



CHIFFRES CLES

2019

Noms commerciaux



Services en ligne



1

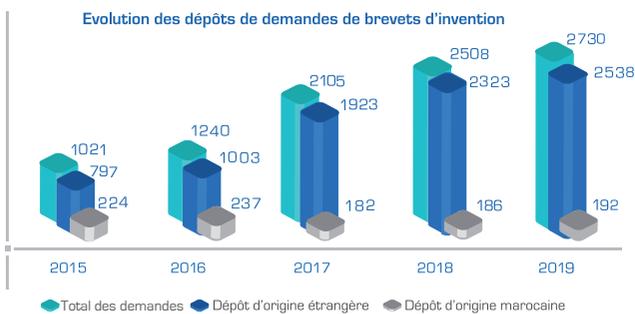
BREVETS
D'INVENTION

BREVETS

D'INVENTION

I. ACTIVITES DE DÉPÔT

1. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION

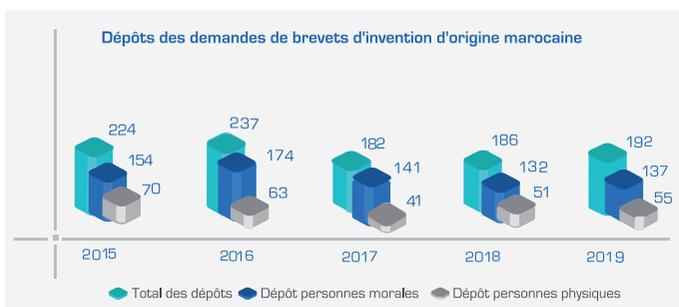


Au titre de l'année 2019, 2730 demandes de brevets d'invention ont été déposées auprès de l'OMPIC, il s'agit d'une augmentation de 9% par rapport à 2018 et de 30% par rapport à 2017.

Les dépôts des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère et marocaine effectués au cours de l'année 2019 ont respectivement enregistré des augmentations de 10% et de 3% par rapport à 2018.

2. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE

A. Evolution des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine



Les demandes de brevets d'invention d'origine marocaine déposées par les personnes morales et les personnes physiques ont respectivement enregistré une augmentation de 4% et de 6% par rapport à l'année dernière.

B. Evolution des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par nature de déposant

	2015	2016	2017	2018	2019
Personnes Physiques	70	63	41	51	55
Universités	109	131	96	108	108
Entreprises	14	21	27	17	14
Centres de recherche	31	24	21	14	15
Total	224	237	182	186	192

L'évolution des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine, par nature de déposants, montre que l'année 2019 a connu une augmentation des demandes provenant des personnes physiques (6%) et des centres de recherche (7%). En revanche, les dépôts émanant des entreprises ont connu une baisse de (21%), alors que les demandes émanant des universités qui représentent 56% du total des demandes d'origine marocaine, ont enregistré une stagnation en 2019.

C. Répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par domaine technologique

Le domaine de l'électronique, électricité et TIC prédomine avec une part de 39% du total des dépôts, suivi par le domaine de la mécanique, énergétique et green-Tech avec une part de 37% et au 3ème rang arrive le domaine de la chimie, pharmacie et biotechnologie avec une part de 24%.

BREVETS D'INVENTION

Chimie biotechnologie pharmacie

Biotechnologie	4	24%
Produits pharmaceutiques	2	
Chimie de base	11	
Chimie fine organique	5	
Chimie macromoléculaire, polymères	0	
Écotecnologie	12	
Génie chimique	3	
Matériaux, métallurgie	5	
Chimie alimentaire	3	
Techniques de surface	1	

Electricité, Electronique, Télécoms et TIC

Communication numérique	3	39%
Informatique	19	
Machines et appareils électriques, énergie électrique	14	
Semi-conducteurs	2	
Techniques de communication de base	1	
Télécommunications	7	
Mobilier, jeux	4	
Dispositifs de commande	10	
Autres biens de consommation	9	
Technologie médicale		

Mécanique, Energétique, Green Tech

Autres machines spéciales	4	37%
Éléments mécaniques	2	
Machines-outils	2	
Machines à fabriquer du papier et des textiles	3	
Manutention	9	
Moteurs, pompes, turbines	13	
Procédés et appareils thermiques	5	
Génie civil	13	
Transport	12	
Techniques de mesure	8	

3. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

A. Analyse des dépôts d'origine étrangère selon la voie de dépôt

	2015	2016	2017	2018	2019
Voie internationale (PCT)	752	489	217	224	217
Voie nationale (priorité)	29	16	11	14	9
Voie de validation	16	498	1685	2085	2312
TOTAL	797	1003	1923	2323	2538

L'analyse des dépôts d'origine étrangère selon la voie de dépôt montre que 91 % des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère déposées durant l'année 2019, ont été déposées par la voie de validation ⁽¹⁾ contre 9% selon le traité de coopération en matière de brevet (PCT)⁽²⁾.

B. Evolution des dépôts d'origine étrangère pour les 10 principaux pays déposants

Pays	Dépôts effectués en 2019	Part
USA	857	34%
FRANCE	305	12%
ALLEMAGNE	186	7%
ITALIE	180	7%
SUISSE	121	5%
DANEMARK	95	4%
BELGIQUE	94	4%
GRANDE BRETAGNE	93	4%
ESPAGNE	89	4%
JAPON	70	3%

Pour l'année 2019, les déposants des Etats Unis d'Amérique sont ceux qui soumettent le plus grand nombre de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère avec une part de 34 % du total des demandes de brevets d'origine étrangère, les dépôts français viennent en deuxième position avec une part de 12% suivis de ceux en provenance de l'Allemagne et de l'Italie avec une part de 7%.

⁽¹⁾ Procédure selon laquelle un déposant d'une demande de brevet européenne désigne le Maroc pour avoir une protection par brevet sur le territoire marocain, conformément aux articles 50.1 à 50.5 de la loi 17-97

⁽²⁾ PCT : Le Traité de Coopération en matière de Brevets

C. Répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par domaine technologique

Chimie biotechnologie pharmacie		
Biotechnologie	401	63%
Chimie alimentaire	37	
Chimie de base	87	
Chimie fine organique	447	
Chimie macromoléculaire, polymères	17	
Écotecnologie	17	
Génie chimique	78	
Matériaux, métallurgie	73	
Produits pharmaceutiques	367	
Technique de surface, revêtement	34	
Electricité, Electronique, Télécoms et TIC		
Semi conducteurs	7	15%
Communication numérique	21	
Informatique	65	
Machines et appareils électriques, énergie électrique	66	
Dispositifs de commande	14	
Mobilier, jeux	26	
Télécommunications	8	
Autres bien de consommation	25	
Technique de communication de base	7	
Optique	32	
Technologie médicale	96	
Mécanique, Energétique, Green Tech		
Autres machines spéciales	98	22%
Éléments mécaniques	35	
Machines-outils	34	
Machines à fabriquer du papier et des textiles	30	
Manutention	32	
Moteurs, pompes, turbines	37	
Procédés et appareils thermiques	26	
Génie civil	85	
Transport	80	
Techniques de mesure	83	
Machine à fabriquer du papier et des textiles	24	

4. DÉPÔTS À L'INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE SELON LE PCT

Evolution des dépôts de brevet à l'international selon le PCT (MAROC pays d'origine)

Année de dépôt international	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de dépôt	32	30	40	43	28

Les demandes de brevets d'invention d'origine marocaine déposées auprès de l'OMPIC en tant qu'office récepteur dans le cadre du système du PCT * ont enregistré une baisse de 35 % par rapport à l'année 2018. La répartition par nature de déposant montre que 78 % de ces demandes ont été déposées par des personnes morales, contre 22 % par des personnes physiques.

II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE

Au cours de l'année 2019, l'OMPIC a réalisé 685 rapports de recherche avec opinion sur la brevetabilité, répartis comme suit :

Rapports de recherche réalisés au cours de l'année 2019	Demandes d'origine marocaine	Demandes d'origine étrangère
Rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité	161	209
Rapport de recherche définitif avec opinion sur la brevetabilité	70	245

L'appréciation de la pertinence des demandes en termes de critères de brevetabilité se présente comme suit :

Critères de pertinence	Evaluation des demandes de brevets examinées en 2019 sur la base du rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité			
	Demande d'origine marocaine		Demande d'origine étrangère	
	2018	2019	2018	2019
Nouveauté et activité inventive	37%	37%	41%	34%
Nouveauté et absence d'activité inventive	41%	41%	49%	54%
Absence de nouveauté et d'activité inventive	22%	22%	10%	12%

L'évaluation des demandes de brevets d'invention examinées en 2019 montre que 35 % de ces demandes (d'origine marocaine et d'origine étrangère) présentent un caractère nouveau et inventif contre 39% pour l'année 2018 et seulement 16% présentent une absence de nouveauté et d'activité inventive, ce taux est identique à celui enregistré en 2018.

* PCT : Le Traité de Coopération en matière de Brevets

III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION

Au cours de l'année 2019, 2291 demandes de brevets d'invention et 514 brevets d'invention ont été publiés par l'OMPIC sur le serveur de publication marocain des brevets d'invention <http://patent.ompic.ma>, toutes les demandes sont consultables via le service d'information du registre national des brevets <https://patentregister.ompic.ma>.

Type de publication	Définition	Nombre de publication en 2019	Nombre de publication en 2018
A1	Publication de la demande de brevet avec rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité	2291	2150
A2	Publication de la demande de brevet seulement	0	21
A3	Publication du rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité seulement	8	32
B1	Publication du Brevet délivré	487	628
B2	Publication du Brevet délivré modifié	27	22

Ces publications sont également disponibles à travers le service de recherche Patentscope (<http://patentscope.wipo.int/>) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la plateforme Espacenet (<http://worldwide.espacenet.com/>) de l'Office Européen des Brevets (OEB), ainsi que la plateforme régionale des brevets d'invention des pays arabes «ArabPat » (<http://www.arabpat.com/>).

IV. DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION

Au cours de l'année 2019, 514 brevets d'invention ont été délivrés contre 650 en 2018, ce qui représente une diminution de 21%.

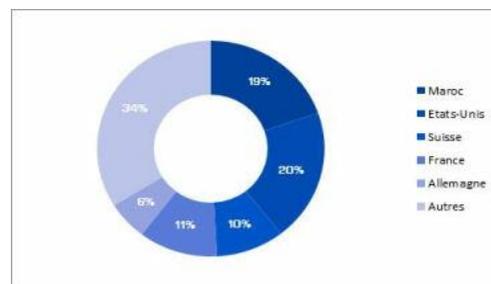
1. RÉPARTITION DES BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE

Domaine technologique	pourcentage
Pharmacie, Biotechnologie et Chimie	58%
Mécanique, Énergétique, Green Tech	25%
Electricité, Electronique, télécoms et TIC	17%

2. RÉPARTITION DES BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR PAYS D'ORIGINE

Les dépôts émanant des Etats -Unis d'Amérique occupent la première position dans le classement des brevets délivrés en 2019 avec une part de 20%, suivis par les dépôts d'origine marocaine avec une part de 19% du total des brevets d'invention délivrés. En troisième position, arrivent les brevets d'invention d'origine française qui représentent 11% des brevets délivrés par l'OMPIC.

Répartition des brevets d'invention délivrés par pays d'origine



3. MAINTIEN EN VIGUEUR DES BREVETS D'INVENTION

Les brevets d'invention délivrés bénéficient d'une protection pour une durée de 20 ans à compter de la date de dépôt. Pour leur maintien en vigueur, des droits exigibles doivent être acquittés annuellement à partir de l'année qui suit l'année de délivrance.

	2018	2019
Annuités payées	3528	3420
Déchéance	735	642

2

SIGNES DISTINCTIFS

SIGNES

DISTINCTIFS

I. MARQUES

1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES

A. Demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

Année	Total des demandes d'enregistrement de marques	Demandes marocaines	Demandes étrangères		
			Voie nationale	Voie internationale (Demandes + désignations postérieures)	Total
2015	11975	6127	1417	4431	5848
2016	12844	7211	1639	3994	5633
2017	14141	7859	1586	4696	6282
2018	13932	7492	1711	4731	6442
2019	16254	9894	1673	4687	6360

14

L'année 2019 a connu une évolution remarquable des dépôts de marque. Cette évolution record, de l'ordre de 17%, est due essentiellement à la variation positive des demandes d'enregistrement d'origine marocaine qui sont passées de 7492 en 2018 à 9894 en 2019 soit une croissance de 32%. Ceci s'est traduit par une augmentation de la part des demandes d'origine marocaine qui atteint 61% du total des demandes reçues par l'Office.

S'agissant des demandes d'origine étrangère, elles ont connu en 2019 une légère baisse de 1% par rapport à 2018.

Il est à préciser que le nombre de demandes déposées au Maroc (16254 au total), comprend les demandes déposées par voie nationale directement auprès de l'OMPIC (11567 demandes en 2019) et les demandes internationales déposées via le système de Madrid (*) et qui ont sollicité la protection au Maroc (4687 désignations en 2019).

B. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par nature de déposant

	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Personne Morale	4940	5695	6049	5553	7632	+ 38 %
Personne Physique	1192	1519	1815	1941	2262	+ 17 %

En 2019, 7632 demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine ont été déposées par des personnes morales représentant ainsi 77% du total des demandes et enregistrant une évolution de 38% par rapport à 2018. La part des demandes déposées par les personnes physiques, quant à elle, a augmenté en 2019 de 17% par rapport à l'année 2018.

(*) Système de Madrid: Le système de Madrid offre une solution pratique et économique pour l'enregistrement et la gestion des marques dans le monde entier. Il vous permet, après avoir déposé une demande unique et payé une seule série de taxes, de demander une protection dans un maximum de 122 pays. Vous pouvez également modifier, renouveler ou étoffer votre portefeuille de marques international via un seul système centralisé.

C. Les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine

N° de classe Nice	Intitulé de classe	Demandes MA 2019	Part 2019	Demandes MA 2018	Part 2018	Variation 2019/2018
41	Education; formation; divertissement, activités sportives et culturelles.	2334	14%	859	6%	172%
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons non médicamenteux;...	1614	9%	1216	9%	33%
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau.	1225	7%	1192	8%	3%
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz, tapioca et sagou; farines	1131	7%	1028	7%	10%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	1127	7%	833	6%	35%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	765	4%	718	5%	7%
31	Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés...	576	3%	528	4%	9%
25	Vêtements, chaussures, chapellerie	562	3%	578	4%	-3%
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques...	554	3%	520	4%	7%
43	Services de restauration, hébergement temporaire...	431	3%	389	3%	11%

La liste des classes des produits et services (selon la classification de Nice) les plus désignées par les demandes de marques en 2019 est restée similaire à celle de 2018 à l'exception de la classe 36 relative aux « Affaires financières, monétaires, ... » qui a cédé sa place à la classe 43 relative aux « Services de restauration, hébergement temporaire » et qui a connu une augmentation de 11% par rapport à 2018.

S'agissant du classement des produits et services, la classe 41 a connu une évolution de 172% et a été placée en tête de liste avec une part de 14% du total des classes désignées au détriment de la classe 35 qui arrive en troisième position avec une légère augmentation de 3%. En termes d'évolution, la classe 5 a enregistré le deuxième taux le plus élevé grâce à une évolution de 35% par rapport à 2018.

D. Le nombre de classes désignées dans les demandes de marques d'origine marocaine (MA)

Année	Total des classes désignées
2015	12959
2016	14991
2017	17193
2018	14621
2019	17021

En 2019, la moyenne des classes désignées (selon la classification de Nice) dans une demande d'enregistrement de marques suit la même tendance que les années précédentes, elle est de 2 classes.

Il est à rappeler que le Maroc adopte un système multi-classes consistant à permettre le dépôt d'une demande d'enregistrement en désignant des produits et/ou services appartenant à plusieurs classes.

2. EXAMEN DES MOTIFS ABSOLUS

A. Les rejets des demandes d'enregistrement de marques nationales

	Nombre de rejets de demandes d'enregistrement de marques nationales	Nombre de rejets partiels	Nombre de rejets totaux
2018	359	210	149
2019	528	270	258

En 2019, 528 rejets de demandes d'enregistrement de marques nationales pour motifs absolus ont été émis par l'office soit une augmentation de 47% par rapport à l'année 2018, une augmentation suivant la même tendance haussière que les dépôts de marques effectués au cours de cette année.

Les rejets partiels concernant dans la plupart des cas des limitations sur l'origine géographique des produits et services et sur leur nature constituent 51% du total des rejets soit 270 rejets contre 258 rejets totaux.

16

À l'instar des années précédentes, les motifs de rejets les plus invoqués sont relatifs au caractère descriptif (article 134.b de la loi 17.97 relative à la protection de la propriété industrielle) et le caractère illicite (article 135) qui caractérisent les demandes rejetées.

En outre, il est à préciser que l'OMPIC a reçu 42 observations des déposants suite aux rejets émis au cours de l'année 2019.

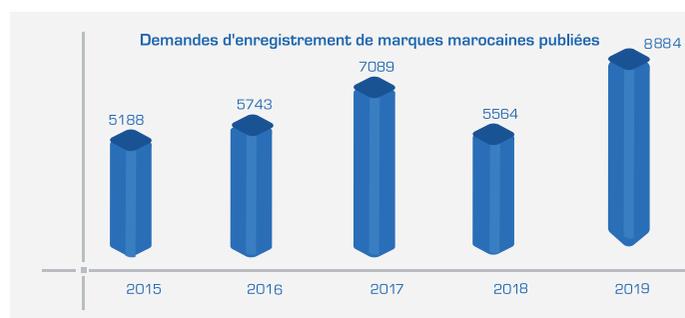
	Nombre de refus d'office portant sur les enregistrements internationaux désignant le Maroc	Nombre de rejets partiels	Nombre de rejets totaux
2018	29	17	12
2019	59	28	31

B. Les refus de l'office portant sur les enregistrements internationaux désignant le Maroc

En 2019, 59 refus d'office ont été prononcés à l'égard des marques internationales désignant le Maroc. Ces refus sont ventilés comme suit : 31 refus totaux et 28 refus partiels. Les principaux motifs de refus sont relatifs à l'article 135 .a) notamment la reproduction d'un signe protégé par l'article 6ter de la Convention de Paris.

L'OMPIC a par ailleurs reçu 3 observations des déposants relatives aux refus émis.

3. PUBLICATION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES MAROCAINES



La publication des demandes d'enregistrement de marques se fait deux fois par mois dans le catalogue officiel des marques disponible sur le site web de l'OMPIC : <http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-marques>.

En 2019, les demandes d'enregistrement de marques marocaines publiées ont atteint 8884 demandes contre 5564 en 2018 soit une évolution de 60%.

4. ENREGISTREMENT DE MARQUES

A. Enregistrement de marques d'origine marocaine

Année	Marques marocaines enregistrées
2015	5843
2016	6039
2017	6587
2018	5497
2019	5615

Les marques d'origine marocaine enregistrées ont connu une augmentation de 2% passant de 5497 en 2018 à 5615 en 2019.

B. Les dix premières classes dans les marques marocaines enregistrées

Le top 10 des classes dans les marques marocaines enregistrées est le suivant :

N° de classe Nice	Intitulé de Classe	Marques MA enregistrées 2019	Part en 2019	Marques MA enregistrées 2018	Part en 2018	Variation 2019/2018
41	Education; formation; divertissement...	1597	14%	508	6%	214%
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver...	992	9%	707	8%	40%
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale...	836	7%	781	9%	7%
5	Produits pharmaceutiques; préparations médicales et vétérinaires...	748	7%	470	5%	59%
30	Café; thé; cacao et succédanés du café; riz; farines...	681	6%	570	6%	19%
29	Viande; poisson; volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	482	4%	386	4%	25%
25	Vêtements; chaussures; chapellerie	388	3%	376	4%	3%
31	Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés...	373	3%	304	3%	23%
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques...	359	3%	381	4%	-6%
43	Services de restauration; hébergement temporaire	288	3%	333	3%	-14%

Le top 10 des classes désignées par les marques marocaines enregistrées au cours de l'année 2019 est identique à celui de l'année précédente, à l'exception de la classe 43 qui rejoint le top 10 en 2019 au détriment de la classe 36.

C. Le nombre de classes désignées au niveau des marques d'origine marocaine (MA) enregistrées

	Nombre de classes figurant dans les marques MA enregistrées
2015	13 465
2016	12 933
2017	15 194
2018	8 854
2019	11 621

En 2019 et pour 5615 marques d'origine marocaine enregistrées, le nombre des classes désignées s'élève à 11621 classes soit une moyenne de 2 classes par marque.

5. RENOUELEMENTS

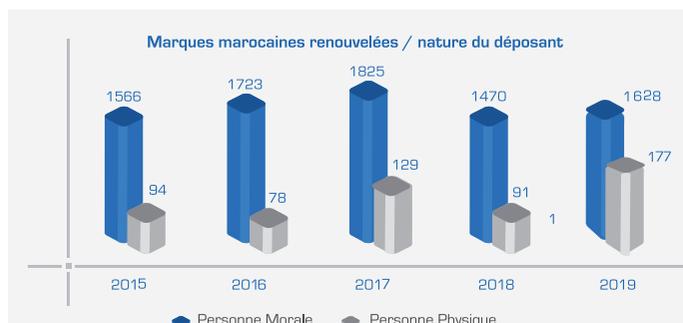
A. Marques renouvelées d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

En 2019, le nombre total des marques renouvelées a atteint 8059 contre 8403 marques par rapport à la même période de l'année 2018, soit une baisse de 4%.

Le nombre de marques renouvelées d'origine marocaine a connu une augmentation de 15% en 2019, en passant de 1561 en 2018 à 1804 marques en 2019. Les marques renouvelées d'origine marocaine représentent 22% du total des marques renouvelées.

Par ailleurs, les marques d'origine étrangère renouvelées (voie nationale et voie internationale) ont connu une diminution de 9% en passant de 6842 en 2018 à 6255 en 2019.

B. Répartition des marques marocaines renouvelées par nature de déposant



Au cours de l'année 2019, 90 % des marques marocaines renouvelées concernent des demandes effectuées par des personnes morales, contre 10% des renouvellements effectués par des personnes physiques.

Les renouvellements de marques détenus par des personnes morales ont enregistré une augmentation de 10%, en passant de 1470 en 2018 à 1628 marques renouvelées en 2019.

C. Le nombre de classes dans les marques d'origine marocaine renouvelées

En 2019, le nombre de classes dans les marques marocaines renouvelées est de 4897 classes pour 1804 marques marocaines renouvelées, soit une moyenne de 3 classes par marque renouvelée.

Année	Nombre de classes figurant dans les marques MA renouvelées
2015	3648
2016	4628
2017	6237
2018	4771
2019	4897

D. Les dix premières classes dans les marques marocaines renouvelées

Le top 10 des classes dans les marques marocaines renouvelées est le suivant :

N° Classe	Intitulé de Classe	Marques MA renouvelées 2019	Part 2019	Marques MA renouvelées 2018	Part 2018	2019/2018
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz, tapioca et sagou; farines...	432	9%	487	15%	-11%
36	Assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.	322	7%	187	6%	72%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	308	6%	247	8%	25%
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale...	284	6%	241	7%	18%
5	Produits pharmaceutiques; préparations médicales et vétérinaires...	272	6%	277	9%	-2%
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver...	227	5%	171	5%	33%
31	Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes.	188	4%	139	4%	36%
09	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques...	156	3%	160	5%	-2.5%
20	Meubles, glaces (miroirs), cadres; contenants de stockage ou de transport non métalliques; os, corne, baleine ou nacre, bruts ou ouvrés; coquilles; écume de mer; ambre jaune.	156	3%			
32	Bières; boissons sans alcool; eaux minérales et gazeuses; boissons à base de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations sans alcool pour faire des boissons.	149	3%	160	5%	-7%

La classe qui a connu l'évolution la plus importante est la classe 36 relative aux "services des assurances ; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières" avec une augmentation de 72% par rapport à l'année 2018.

6. LES OPÉRATIONS POSTÉRIEURES

Opérations postérieures	Nature de l'opération	2018	2019	2019/2018
Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	328	262	-20%
	Cession partielle	4	2	-50%
	Fusion	18	13	-27%
	Absorption	5	2	-60%
	Transmission par héritage	1	1	0%
	Licence exclusive	4	1	-75%
	Licence non exclusive	1	1	0%
	Retrait	161	136	-15%
	Renonciation	63	63	0%
Changement portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom / adresse / nom et adresse	279	212	-24%
Total		864	693	-20%

Les opérations postérieures aux dépôts d'enregistrement des marques concernent tous les actes affectant la propriété ou la jouissance du droit sur la marque. Les dites opérations sont effectuées postérieurement au dépôt d'une demande d'enregistrement de marque. Ces actes peuvent témoigner sur l'exploitation et l'intérêt de la marque concernée.

Durant l'année 2019, l'OMPIC a inscrit sur le registre National des marques 693 opérations postérieures contre 864 en 2018, soit une baisse de 20%. Il est à noter que la majorité de ces opérations concernent des marques d'origine étrangère.

Les opérations affectant la jouissance des droits représentent une part de 68% du total des opérations reçues en 2019, soit 481 opérations. Les opérations relatives aux changements portant sur l'identité du titulaire représentent 32% soit 212 opérations.

A noter que la cession totale est l'acte affectant la jouissance le plus en vue avec 262 opérations.

7. LES MARQUES INTERNATIONALES (MAROC PAYS D'ORIGINE / SYSTÈME DE MADRID)

A. Demandes d'enregistrement internationales

	2015	2016	2017	2018	2019
Demandes d'enregistrement	89	102	111	68	85

Durant l'année 2019, les déposants marocains souhaitant étendre la protection de leurs marques à l'échelle internationale à travers le système de Madrid ont déposé 85 demandes contre 68 en 2018, soit une augmentation de 25%. En outre, l'OMPIC a reçu pour cette période de 2019, 24 désignations postérieures.

Les pays les plus désignés dans les demandes d'enregistrement international d'origine marocaine sont principalement ceux couverts par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Union Européenne, la France, l'Algérie, la Chine, l'Espagne, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique et l'Allemagne.

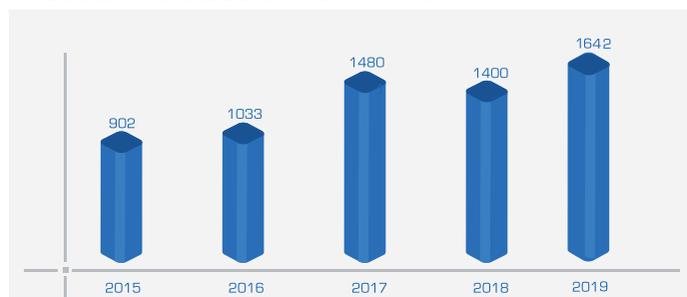
B. Renouvellements

	2015	2016	2017	2018	2019
Renouvellement	56	59	44	17	54

Les renouvellements des enregistrements internationaux (Maroc pays d'origine) ont enregistré une évolution importante atteignant les 218% en 2019 soit 54 demandes contre 17 renouvellements en 2018.

II. OPPOSITIONS

1. EVOLUTION DES OPPOSITIONS



L'OMPIC a reçu au cours de l'année 2019, 1642 demandes d'oppositions à l'enregistrement de marque contre 1400 en 2018, soit une hausse de 17% par rapport à l'année dernière.

Le taux d'opposition par rapport au total des demandes d'enregistrement de marques (16 254 demandes) reçues par l'Office au cours de l'année 2019 affiche une stagnation par rapport à 2018, enregistrant 10%.

Les oppositions portent principalement sur les produits cosmétiques, de l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et les services ayant trait à la publicité et la gestion des affaires commerciales.

Classe	Contenu	2018	2019
3	Cosmétiques et détergents	326	342
30	Denrées alimentaires d'origine végétale préparées pour la consommation ou la conservation	230	238
5	Produits pharmaceutiques et autres préparations à usage médical ou vétérinaire	173	212
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau.	178	157
9	Appareils scientifiques	128	135
29	Denrées alimentaires d'origine animale ainsi que les légumes et autres produits horticoles	89	103
41	Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.	33	97
25	vêtements, chaussures, chapelleries	129	74
12	Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.	41	73
18	Cuir et imitations du cuir; produits en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies et parasols; cannes; fouets et sellerie.	34	63

2. ANALYSE DES OPPOSITIONS SELON LES PARTIES CONCERNÉES

A. Demandes de marque objet d'oppositions

Durant l'année 2019, 1566 demandes d'opposition ont été formulées à l'encontre des demandes d'enregistrement de marque déposées via la voie nationale contre 1332 oppositions formulées en 2018. Ces demandes d'enregistrement nationales constituent ainsi 95% des demandes objet d'oppositions, ce qui représente le même taux que l'année 2018.

Concernant les marques internationales désignant le Maroc, 76 demandes d'enregistrement ont fait l'objet d'oppositions contre 68 demandes en 2018, soit 5% des demandes d'opposition.

B. Nature du droit antérieur

Le nombre d'oppositions, dont les marques antérieures sont des marques nationales, est de 1052 oppositions contre 917 en 2018. Elles constituent 64% de l'ensemble des oppositions reçues en 2019.

Par ailleurs, le nombre d'opposition dont les marques antérieures sont des marques internationales ayant servi de base à l'opposition, est de 459 oppositions contre 363 en 2018. Elles constituent 28% de l'ensemble des oppositions.

Le nombre de demandes d'opposition déposées en invoquant la notoriété de la marque de l'opposant durant l'année 2019 est de 131 soit 8% des oppositions contre 120 demandes en 2018.

C. Décisions rendues par l'OMPIC

Durant l'année 2019, l'OMPIC a rendu 1325 décisions contre 1280 en 2018. Les décisions justifiant les oppositions représentent 60% (contre 64% en 2018) de l'ensemble des décisions rendues, 26% des décisions ont consisté en le rejet des demandes d'opposition (contre 34% en 2018) tandis que 2% (identique qu'en 2018) des décisions concernent des oppositions partiellement justifiées (enregistrement de marques pour certains produits ou services désignés, objet d'opposition). 12% des oppositions ont été retirées suite au retrait de l'opposition ou de la demande d'enregistrement.

III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

A. Evolution des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale)

Année	Total	Déposant national	Déposant étranger voie nationale	Déposant étranger voie internationale	Déposant étranger
2015	1350	778	78	494	572
2016	1388	822	155	411	566
2017	1228	783	85	360	445
2018	1238	850	68	320	388
2019	1307	817	69	421	490

L'activité de dépôt des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels a connu une augmentation avoisinant les 6 % au cours de l'année 2019, soit un total de 1307 demandes contre 1238 en 2018.

Ce nombre de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels comprend les demandes déposées par voie nationale directement au Maroc auprès de l'OMPIC (886 demandes) qui représente une part de 68 %, et les demandes internationale sollicitant la protection au Maroc par voie internationale via le système de La Haye (421 demandes) soit une part de 32%.

B. Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes d'enregistrement (voie nationale et voie internationale)

	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019
Déposant national	3676	4025	3522	3906	3828	-2 %
Déposant étranger	2317	2220	1701	1462	1435	-2 %
Total	5993	6245	5223	5368	5263	-2 %

Le nombre de dessins et modèles industriels déposés en 2019 a atteint 5263 dessins et modèles, soit une baisse de 2% par rapport à l'année 2018.

La moyenne des dessins et modèles contenus dans les demandes d'enregistrement est de 4. Il est à préciser que les demandes marocaines contiennent en moyenne 5 dessins ou modèles alors que les demandes étrangères en contiennent 3.

C. Les dix premières classes de la classification de Locarno⁽⁴⁾ les plus désignées dans les demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels d'origine marocaine

N° Classe	Désignation	2019	2018	Variation 2019/2018
9	Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	256	232	10%
7	Articles de ménage non compris dans d'autres classes	67	59	13%
2	Articles d'habillement et mercerie	47	76	-38%
19	Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement	47	25	88%
11	Objets d'ornement	38	59	-35%
6	Ameublement	34	67	-49%
25	Constructions et éléments de construction	29	28	3%
26	Appareils d'éclairage	27	-	-
32	Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation	26	29	-10%
3	Articles de voyage, étuis, parasols et objets personnels, non compris dans d'autres classes	19	6	216%

21

La classe 9 arrive toujours en tête du classement avec 256 demandes, suivie par la classe 7 qui est passée de la 4ème position en 2018 à la 2ème position en 2019 avec 67 demandes. La classe 26 a rejoint le top 10 des classes en 8ème position avec 27 demandes.

2. DECISIONS DE REJET DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

Durant l'année 2019, l'OMPIC a émis 28 décisions de rejet concernant les demandes nationales déposées directement à l'OMPIC, dont 7 décisions portant sur une partie des dessins et modèles. La totalité de ces rejets ont comme motif la non satisfaction des exigences de l'article 113 de la loi 17-97, telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

3. PUBLICATION DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Demandes publiées	706	946	851	717	941	+31%

Au cours de l'année 2019, 941 enregistrements de dessins et modèles industriels ont été publiés par l'OMPIC contre 717 en 2018, soit une hausse de 31%.

Le catalogue officiel des dessins et modèles industriels est publié mensuellement sur le site de l'OMPIC <http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-dmi>.

4. RENOUVELLEMENTS

Année	Total	National	Etranger voie nationale	Etranger voie internationale	Total étranger
2015	835	161	41	633	674
2016	760	183	32	545	577
2017	725	142	55	528	583
2018	859	198	46	615	661
2019	863	176	55	632	687

En 2019, le nombre total des renouvellements de dessins et modèles industriels a atteint 863 contre 859 demandes par rapport à 2018, soit une augmentation de 0.5%.

Les renouvellements de dessins et modèles industriels d'origine marocaine ont connu une baisse de 13% en 2019, en passant de 198 en 2018 à 176 en 2019 et représentent 20 % du total des dessins et modèles industriels renouvelés.

Concernant les dessins et modèles industriels d'origine étrangère renouvelés (voie nationale et voie internationale), ils détiennent une part de 80% et ont connu une évolution de 4% en passant de 661 en 2018 à 687 en 2019.

5. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS INTERNATIONALES

	2015	2016	2017	2018	2019
Demandes d'enregistrement internationales	3	5	3	0	6
Nombre de modèle	10	15	6	0	53
Renouvellement	5	3	2	1	2

Le nombre des demandes d'enregistrement international des dessins et modèles industriels d'origine marocaine déposées auprès de l'OMPIC en tant qu'office intermédiaire selon le système de La Haye a enregistré une progression remarquable au titre de l'exercice 2019 en comparaison avec l'année 2018. La moyenne des dessins et modèles couverts par ces demandes est de 9.

Il est à rappeler que les déposants souhaitant protéger leurs dessins et modèles au niveau international via le Système de La Haye peuvent déposer leurs demandes directement auprès du Bureau international de l'OMPI sans passer par un Office intermédiaire.

L'OMPIC a reçu 2 demandes de renouvellements à l'égard d'enregistrements internationaux de dessins et modèles en 2019 contre 1 renouvellement en 2018.

22

IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

L'année 2019 a connu l'inscription de 8 indications géographiques (I.G.) au registre national des Indications géographiques et appellations d'origine tenu par l'OMPIC ramenant ainsi le nombre total des I.G et A.O à 56 en 2019. Ils'agit des I.G suivantes:

* Indication Géographique Protégée «Huile d'Olive Lemta Fés»

* Indication Géographique Protégée «Miel d'Euphorbe de Souss Massa»

* Indication Géographique Protégée «Miel du Romarin de l'Oriental»

* Indication Géographique Protégée «Dattes Bousthammi noire de Draa»

* Indication Géographique Protégée «Piment Fort Zenatya»

* Indication Géographique Protégée «Huile d'Olive d' Amizmiz»

* Indication Géographique Protégée «Huile d'Olive Dir Béni Mellal»

* Appellation d'Origine Protégée « Eau de rose de Kelaat M'gouna-Dadés »

Le registre national des IG/AO est disponible sur le site de l'OMPIC <http://ompic.ma/fr/content/indications-geographiques-et-appellations-dorigine>

Il est à noter que 4 demandes d'IG ont été examinées par la Commission Nationale des Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité (CNSDOQ) et sont en cours d'enregistrement.

V. NOMS COMMERCIAUX

1. EVOLUTION DES INTENTIONS DE CRÉATION D'ENTREPRISE

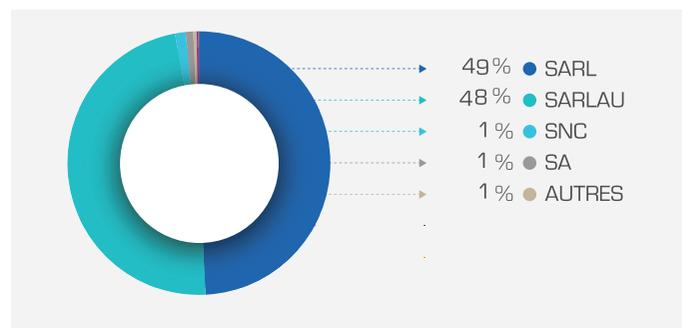
23



Les intentions de création d'entreprises en 2019 ont connu une augmentation de 8% par rapport à 2018 soit 86850 noms commerciaux délivrés contre 80605 en 2018.

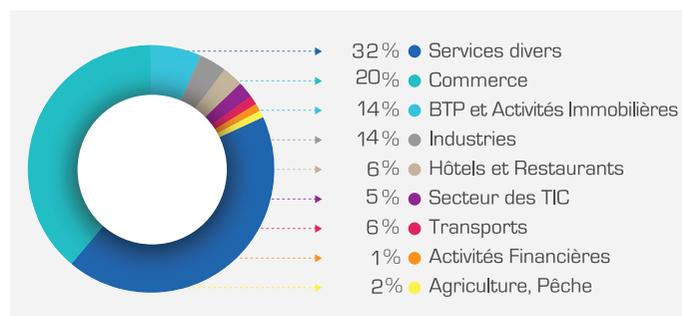
Les personnes morales constituent 90 % des intentions de création comparé à 10% pour les enseignes. Il est à souligner que les dénominations ont enregistré une augmentation de 9% par rapport à l'année 2018

2. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE



L'année 2019 a connu la même tendance que l'année 2018 pour les formes juridiques SARL à associé unique, SARL et SA, qui représentent respectivement 49%, 48% et 1% du total des intentions de création des sociétés commerciales.

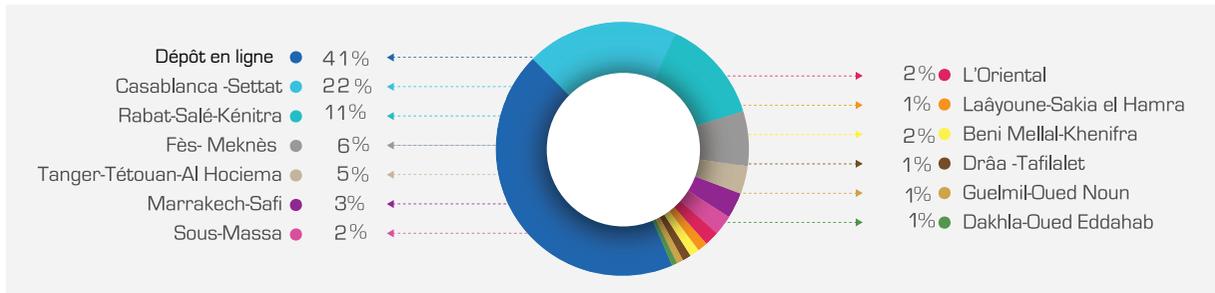
3. RÉPARTITION SECTORIELLE



Les secteurs : services, commerce et BTP représentent 66 % des intentions des créations avec des parts respectives de 32%, 20% et 14%.

Concernant le secteur de l'industrie, les intentions de création ont connu une progression de 30% soit une part de 14% en 2019 comparée à 11% en 2018.

4. RÉPARTITION RÉGIONALE/ LIEU DE DÉPÔT DES DEMANDES



D'après la répartition des demandes par lieu de dépôt en 2019, il apparaît que la plateforme des dépôts en ligne www.directompic.ma est de plus en plus utilisée par les demandeurs des noms commerciaux. Cette voie électronique qui représente 41 % de l'ensemble des demandes des intentions de création a connu une progression de 31% par rapport à 2018.

La région de Casablanca -Settat est placée en 2ème position avec une part de 22 % des intentions de création, suivie par la région Rabat-Salé-Kenitra (11%), Fès- Meknès (6%) et TangerTétouan-Al-Hoceima (5%).

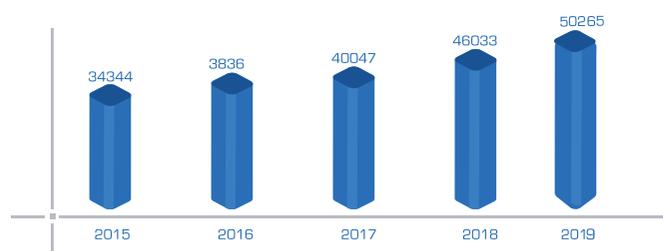
3

REGISTRE CENTRAL
DE COMMERCE

REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

I. PERSONNES MORALES

1. ÉVOLUTION DES CRÉATIONS



26

Le nombre de sociétés créées durant l'année 2019 est de 50.265 entreprises (Personnes Morales) contre 46.033 durant l'année 2018 soit une augmentation de 9,2% par rapport à l'année dernière.

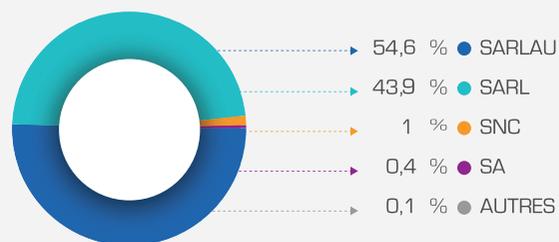
2. RÉPARTITION RÉGIONALE

La répartition régionale des nouvelles immatriculations au registre de commerce montre que la région Casablanca-Settat maintient sa première position dans le classement des régions en attirant le plus de création d'entreprises avec une part d'environ 36% de l'ensemble des nouvelles immatriculations, suivie des régions Rabat-Salé-Kénitra (14,5%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (11,5%) et Marrakech-Safi (10%).

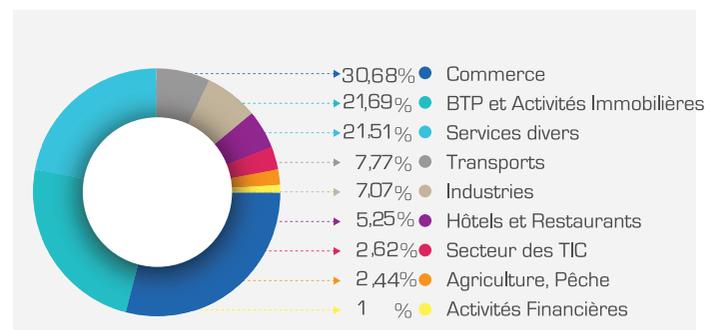
	2015	2016	2017	2018	2019
Casablanca-Settat	12807	14128	14524	16568	17994
Rabat-Salé-Kénitra	5465	5725	6051	6638	7284
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	3470	4008	4357	5432	5748
Marrakech-Safi	3504	4021	4129	4655	5084
Fés-Meknès	2555	2777	2850	3381	3610
Souss-Massa	2074	2274	2488	2700	2937
L'Oriental	1247	1428	1500	1717	1949
Laâyoune-Sakia El Hamra	987	1239	1212	1766	1859
Béni Mellal-Khénifra	820	833	897	1088	1280
Drâa-Tafilalet	602	752	830	882	1023
Dakhla-Qued Ed-Dahab	561	854	765	845	1001
Guelmim-Qued Noun	252	317	444	361	496

3. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE

Les formes juridiques adoptées par les créateurs d'entreprise montrent la prédominance des sociétés à responsabilité limitée (SARL). En effet, les SARL à associé unique se positionnent en premier lieu avec une part de 54,6% suivies des SARL qui représentent 43,9%. Par contre, les sociétés anonymes ne représentent que 0,4% du nombre total des entreprises créées.



4. RÉPARTITION SECTORIELLE



Le secteur du « Commerce » occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises nouvellement créées en 2019, enregistrant à lui seul 30,68% du total des immatriculations suivi par le secteur du « BTP et activités Immobilières » avec une part de 21,69%.

Quant au secteur de « Services divers » il vient en troisième position avec une part de 21,51%.

5. MODIFICATIONS

L'OMPIC a reçu en 2019, 59.290 déclarations d'inscriptions modificatives au registre de commerce concernant les personnes morales, soit une évolution de 8,28% par rapport à l'année 2018. [54.756].

6. RADIATIONS

En ce qui concerne les radiations des entreprises, l'année 2019 a connu la radiation de 6272 sociétés, soit une augmentation de 10,58% par rapport à l'année 2018. En parallèle, 7905 entreprises sont entrées en phase de dissolution en 2019, soit une augmentation de 9,29% par rapport à l'année 2018 qui a connue 7170 entreprises entrées en phase de dissolution.

II. PERSONNES PHYSIQUES

1. ÉVOLUTION DES CRÉATIONS



L'année 2019 a enregistré la création de 43.913 entreprises individuelles (personnes physiques), soit une régression de -4.47% par rapport à l'année 2018.

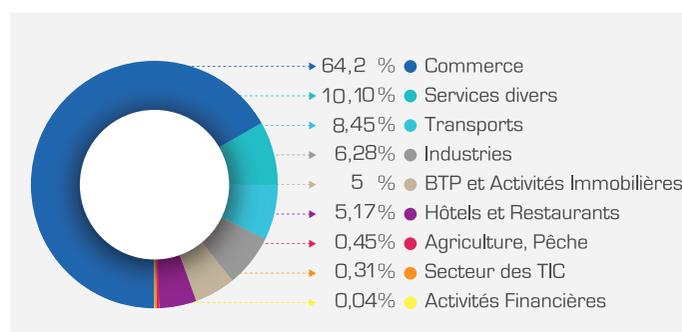
2. RÉPARTITION RÉGIONALE

Région	2015	2016	2017	2018	2019
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	5114	5892	7756	14446	11263
L'Oriental	3883	5904	5735	6900	6389
Casablanca-Settat	3852	3902	3839	3793	4223
Fés-Meknès	3011	3200	3712	3913	4196
Rabat-Salé-Kénitra	3510	3470	3608	3781	3980
Marrakech-Safi	2435	2444	2633	2704	3001
Laâyoune-Sakia El Hamra	2279	2353	2627	2967	2969
Souss-Massa	2063	2222	2393	2744	2815
Béni Mella-Khénifra	1502	1435	1578	1773	2078
Drâa-Tafilalet	862	939	993	1162	1266
Guelmim-Oued Noun	1266	1173	937	954	1055
Dakhla-Oued Ed-Dahab	498	499	589	739	678

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima arrive en tête des régions en termes de créations des personnes physiques en 2019, enregistrant 11263 créations et une part de 25,65%, suivie par la région de l'Oriental avec une part de 14,55% et la région Casablanca - Settat avec 4223 nouvelles créations.

27

3. RÉPARTITION SECTORIELLE



Le secteur du « Commerce » occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises individuelles nouvellement créées en 2019, avec une part de 64,20% du total des immatriculations. En deuxième position, le secteur des « Transports » avec une part de 10,10% suivi du secteur des « Services divers » avec une part de 8,45%.

4. MODIFICATIONS

L'OMPIC a reçu 21775 déclarations d'inscriptions modificatives relatives aux personnes physiques immatriculées au registre de commerce au cours de l'année 2019, enregistrant ainsi une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente (21016 en 2018).

III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Dans le cadre de son activité de centralisation des documents juridiques relatifs aux créations et modifications des entreprises immatriculées au registre de commerce, l'OMPIC a reçu pendant l'année 2019 plus de 492841 documents relatifs aux inscriptions effectuées et actes déposés au registre de commerce (Statuts, PVs, modèles de création et de modification, états de synthèse, rapports de commissaire aux comptes).

IV. DÉPÔT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

28

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de dépôts des états de synthèse	146458	157666	166626	171436	182654

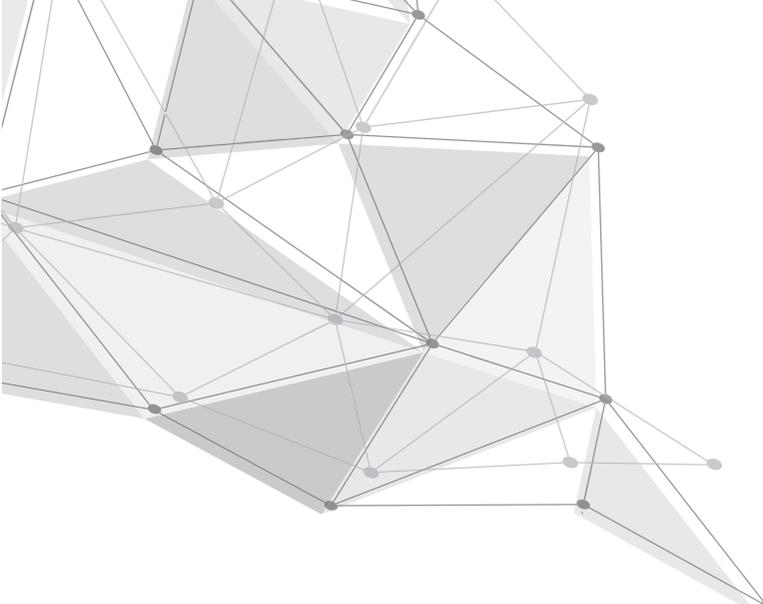
Durant les dernières années, le nombre des états de synthèse centralisés par l'OMPIC est en constante évolution. Cette activité a enregistré une augmentation de 6,54% par rapport à 2018 contre une évolution de 3,10% par rapport à 2017 : passant de 171.436 dépôts pour l'exercice 2017 à 182.654 dépôts pour l'exercice 2018 (déposés en 2019).



4



ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT
DE FORMATION ET DES
SERVICES D'INFORMATION



ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT

DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION

I. ACTIVITÉS DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION

L'OMPIC a mis en place, pour l'année 2019, un programme de promotion et de sensibilisation aux enjeux de la propriété industrielle qui s'adresse à plusieurs catégories d'utilisateurs potentiels, dont : les acteurs de la recherche, les entreprises, les professionnels ainsi que les jeunes. Ce programme s'appuie sur diverses initiatives et campagnes de communication.

30

Les principales activités réalisées en 2019 concernent :

1. JOURNEE PORTE OUVERTE EN FAVEUR DES JEUNES A L'OCCASION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE 2019

Découvrir la propriété industrielle dès le jeune âge, c'est favoriser la créativité et l'esprit d'invention des générations futures!

C'est dans ce sens que l'OMPIC, a organisé, en faveur de 170 étudiants de collèges et lycées marocains et internationaux, une journée porte ouverte, à l'occasion de la journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle 2019.

Organisée en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Académie Régionale d'Education et de Formation de Casablanca-Settat, l'Académie Régionale d'Education et de Formation de Rabat Salé Kénitra, le lycée Abdellah Laayachi de Casablanca, les lycées techniques Anoual de Casablanca et les Orangers de Rabat, London Academy Casablanca, cette journée a été l'occasion pour les lycéens et enseignants de découvrir la propriété industrielle et ses différentes composantes, et ce, grâce à un parcours en 4 étapes portant sur: l'invention et l'innovation, la marque, le design et les activités de l'OMPIC.

Placée cette année sous le thème «Décrocher l'or : La propriété intellectuelle et les sports», les échanges ont porté sur des sujets d'actualité allant des progrès dans le développement des textiles techniques dans le domaine sportif, au management de la marque dans le domaine et à la capitalisation sur l'image de marque des sportifs de haut niveau. Les étudiants ont ainsi pu rencontrer et échanger avec des acteurs du domaine sportif, créateurs et titulaires de marques afin de prendre conscience de l'usage de la propriété industrielle, intérêt et l'intérêt de respecter ses droits.

2. NOUVELLE IDENTITE VISUELLE DE L'OMPIC

L'OMPIC a adopté une nouvelle identité visuelle qui a pour objectif, d'une part, d'incarner les valeurs de l'office qui se traduisent par l'écoute, l'innovation et l'amélioration continue en vue de répondre aux attentes de ses clients et partenaires, et d'autre part, d'illustrer la place qu'occupe la propriété industrielle et commerciale au cœur du développement économique, technologique et social.

L'adoption de cette nouvelle identité coïncide, en outre, avec le lancement de la vision stratégique OMPIC @ 2025, structurée autour de trois piliers : le premier vise la création d'un environnement propice à l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, le deuxième pilier concerne le renforcement du système de protection et de défense des droits de propriété industrielle et commerciale au Maroc et le troisième a pour objectif la valorisation des actifs immatériels, la promotion de l'innovation et le développement territorial.

3. DEPLOIEMENT DES CARRÉS DES INNOVATEURS

En vue de renforcer la proximité dans les régions et favoriser l'accès aux services liés à la propriété industrielle et à la création d'entreprise, l'OMPIC a initié, en partenariat avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique et la Fédération des chambres marocaines de commerce d'industrie et de services (FCCIS), un nouveau modèle d'accompagnement en réseau ciblant les jeunes talents, les entrepreneurs et les investisseurs.

Il s'agit d'une plateforme multi-services, baptisée « Carré des innovateurs » qui favorise la croissance et l'évolution d'écosystèmes d'innovation régionaux à travers une offre de services :

- Services de propriété industrielle et commerciale : assistance des porteurs de projet, innovateurs et investisseurs dans leurs formalités de dépôt des demandes relatives aux titres de la propriété industrielle et commerciale.
- Services liés à la plateforme de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique : services d'assistance destinés aux porteurs de projets et entreprises dans leurs démarches effectuées via la plateforme de création des entreprises par voie électronique.
- Services à valeur ajoutée : nouvelle génération de services axée sur le développement des capacités des entreprises pour une gestion optimale de leurs actifs en matière de propriété industrielle et commerciale.

Dans ce contexte plusieurs conventions cadre ont été signées avec les chambres de commerce et d'industrie des différentes régions pour déterminer les axes et modalités générales de collaboration. La mise en œuvre de ces plateformes s'effectue graduellement au niveau des CCIS, en couvrant les axes d'intervention suivant :

1. Capital humain et développement des compétences des CCIS en matière de propriété industrielle et commerciale
2. Offre de services en faveur de l'écosystème régional
3. Partenariat avec les acteurs au niveau régional
4. Communication opérationnelle au niveau régional
5. Baromètre de la PIC et cartographies du tissu entrepreneurial
6. Gestion des « Carrés des Innovateurs » : ressources humaines, espace d'accueil, outils de gestion, ...

4. LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LE TOURISME GASTRONOMIQUE : PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME GASTRONOMIQUE AU MOYEN DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

L'OMPIC lance en partenariat avec l'OMPI un projet portant sur la promotion du tourisme gastronomique au Maroc, au moyen de la propriété intellectuelle.

Ce projet vise à stimuler l'activité économique et à apporter de la valeur ajoutée dans la chaîne du tourisme gastronomique, et ce, à travers l'utilisation des outils de propriété intellectuelle (Brevets d'invention, marques, designs, indications géographiques, droits d'auteur, ...). Il s'agit notamment de valoriser les pratiques culinaires traditionnelles, l'origine géographique et la qualité des ingrédients, les techniques de production et d'élaboration ainsi que les ustensiles typiques de la cuisine marocaine.

Quatre pays : Cameroun, Malaisie, Maroc et Pérou, dans le monde bénéficieront de l'appui de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle pour mener ce projet qui s'articule autour de 5 principales activités :

- Étude exploratoire sur le secteur du tourisme gastronomique permettant de répertorier les principales traditions culinaires du Maroc et d'analyser ces traditions sous différents angles (historique, socio-culturel, économique, impact sur le développement et les économies locales, réputations et influence, potentiels et enjeux),
- Table ronde avec les parties prenantes du secteur (acteurs du tourisme, de la gastronomie et experts de la propriété intellectuelle du secteur public, privé et associatif) pour partager les résultats de l'étude exploratoire,
- Analyse des instruments de propriété intellectuelle qui peuvent être utilisés pour promouvoir les traditions culinaires sélectionnées tout au long de la chaîne de valeur
- Séminaire national pour faire état d'une meilleure connaissance des instruments de propriété intellectuelle qui pourraient être utilisés pour promouvoir les traditions culinaires sélectionnées.
- Séminaire international pour partager l'expérience marocaine en matière de promotion du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle.

5. CONTRIBUTION AUX EVENEMENTS DE L'ENTREPREUNARIAT ET DE L'INNOVATION

Dans le cadre du programme de promotion et de sensibilisation établi par l'OMPIC, pour faire connaître, d'une part, le rôle de la propriété industrielle et commerciale en faveur du développement des entreprises, et d'autre part, les outils et services mis à la disposition des opérateurs économiques, l'Office a contribué dans différentes rencontres organisées pour débattre des questions liées à l'industrie, l'investissement et l'innovation, notamment :

- Les « matinées de l'industrie » pour démontrer le rôle de la propriété industrielle dans l'innovation et la compétitivité des entreprises à travers le transfert de technologies et la collaboration entre les instances de recherche, les acteurs étatiques et économiques.
- La rencontre d'affaires « Industry Meeting Day » et le concours « Industry Awards » organisé en marge de cette rencontre, à travers le prix « R & D - INNOVATION AWARD » décerné à l'entreprise innovante dans le secteur de l'industrie.
- L'université d'été de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) sur le thème : "L'Entrepreneuriat : Axe central de notre modèle de développement". La présence de l'OMPIC a permis de souligner le rôle central de la propriété industrielle dans tout modèle de développement et de croissance économique viable.

6. PARTENARIAT OMPIC/ASMEX

L'OMPIC et l'ASMEX (Association Marocaine des Exportateurs) renforcent leur partenariat pour appuyer l'internationalisation des entreprises marocaines à travers l'utilisation de la propriété industrielle. Il est à souligner que cette coopération prévoit un programme d'activités d'accompagnement des entreprises de l'ASMEX, axé sur : • L'échange d'informations pour contribuer à une meilleure protection des titres de propriété industrielle notamment les marques au niveau national et international ; La mise à disposition de formations dispensées par l'Académie Marocaine de la propriété Intellectuelle et commerciale (AMAPIC)

- La promotion au profit des entreprises membres de l'ASMEX, via l'organisation d'événements sur l'importance de protection, de respect des droits et des mesures préventives de lutte contre la contrefaçon aux frontières ; De nouveaux axes de partenariat ont pu être développés en 2019 pour la mise en place d'une nouvelle génération de prestations de service, adaptée aux exportateurs afin de renforcer la part de l'immatériel dans les exportations marocaines, valoriser les marques marocaines à l'international et plus généralement consolider l'image de marque du Maroc.

II. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

1. Services en ligne

Au cours de l'année 2019, l'OMPIC a enregistré 115 800 opérations effectuées en ligne contre 100 234 en 2018, soit un taux d'évolution de 16%. L'évolution au cours des cinq dernières années du nombre de transactions se présente comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2019/ 2018
Nombre de transactions	65 853	71 196	82 839	100 234	115 800	16%

2. Services E-démarche sur DirectOMPIC

Les services fournis à travers la plateforme DirectOMPIC correspondent aux procédures et démarches en ligne en matière de propriété industrielle et commerciale, à savoir : les demandes de Certificats Négatifs, les dépôts et renouvellements en ligne des Marques et des Dessins et Modèles Industriels, le dépôt des Brevets d'invention et le paiement des annuités, le service e-datage. Ces services sont accessibles via le lien www.directompic.ma.

	CN	Marque	DMI	Brevets d'Invention	Renouvellement Marques	Renouvellement DMI	E-datage
2015	13578	2552	136	46	1452	57	*
2016	16974	2921	167	115	1939	41	10
2017	21856	3819	151	100	2110	81	30
2018	30845	4505	198	298	2428	94	16
2019	41666	5645	232	315	2391	112	23
2019/2018	35%	25%	17%	6%	-2%	19%	44%

Les plus importantes variations enregistrées au cours de l'année 2019 par rapport à l'année 2018 en ce qui concerne les services de protection ou de maintien en vigueur des titres de propriété industrielle et les services de demandes de noms commerciaux, se présentent comme suit :

- E-datage : +44%
- Demandes de certificats négatifs : +35%
- Dépôts de marque : +25%
- Renouvellements de Dessins et Modèles : +19%
- Dépôts de Dessins et Modèles Industriels : +17%
- Brevets d'invention : +6%

3. Services d'information via DirectInfo

Les services fournis à travers la plateforme DirectInfo correspondent aux services d'information relatifs au registre central du commerce, à savoir : les services relatifs aux informations légales et financières des entreprises marocaines, ainsi que ceux relatifs aux documents et actes juridiques déposés au registre de commerce. Ces services sont accessibles via le lien www.directinfo.ma.

	Consultations des informations légales sur les entreprises	Bilans & RACC & Fiche financière	Statuts & PVs
2015	2829	38190	4719
2016	2697	37210	6602
2017	3406	37411	9313
2018	4997	41611	9383
2019	4117	45729	15570
2019/2018	-18%	10%	66%

L'année 2019 a été marquée par une importante croissance de 66% des demandes de consultation des actes juridiques (statuts des entreprises et Procès-Verbaux) déposés par les entreprises auprès du greffe des tribunaux et centralisés par le registre central du commerce qui est tenu par l'OMPIC. De même que la famille des services de consultation des documents financiers des entreprises (Etats de synthèse et Fiches financières) qui a connu une augmentation de 10%.

Concernant les consultations des informations légales sur les entreprises, il y a lieu de noter que ces services ont connu une baisse de -18%. Toutefois, cette baisse est contrebalancée par une augmentation de l'utilisation des services de recherche fournis aux usagers via la plateforme «Directinfo» qui a enregistré 991 294 utilisations pour plus de 2,5 millions de visites, contre 651 276 en 2018, soit une augmentation de 52%. De même, les services de recherche fournis à travers la plateforme DirectOmpic et le site Internet de l'OMPIC ont enregistré respectivement 277 638 et 223 744 recherches contre 149 548 et 187 941 en 2018.

4. Activités AMAPIC

A. Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle « CAPI »

L'année 2019 a connu le lancement de la quatrième édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle « CAPI 2019-2020 » en collaboration avec l'OMPI, l'INPI et l'OAPI.

Les modules du CAPI dispensés en 2019 portent sur la première partie de la formation dite « Tronc commun » et qui concernent le module « Initiation à la propriété intellectuelle » « effectué en ligne », et les modules « Marques, Dessins et Modèles Industriels, Indications géographiques et appellations d'origine », « Brevets d'invention » et « Information, management et valorisation des titres de propriété industrielle » « en présentiel ».

La quatrième édition a été marquée par l'inscription de 21 candidats, dont 7 marocains (2 grandes entreprises, 3 avocats, un expert judiciaire, un étudiant), 3 représentants de l'OMPIC et 11 représentants de pays africains (2 du Niger, Tunisie, Algérie, Mauritanie, Camerone, Mali, Burkina Faso, Togo, Guinée Bissau et Djibouti,).

B. Autres formations

- Cycle de formation sur la propriété industrielle au profit des représentants des Chambres de Commerce, de l'Industrie et des Services du Maroc,
- Formation de deux semaines sur les marques, organisée en collaboration avec l'OMPI et l'INPI, à l'intention de certains représentants de pays en développement (Benin, Brésil (2 participants), Burkina-Faso (2 participants), Kyrgyzstan, Côte d'Ivoire, Cuba, Madagascar (2 participants), Egypte, Mali et Georgie). L'objectif étant de renforcer les compétences et les connaissances dans le domaine des marques et des procédures y afférentes au profit des représentants d'offices de propriété intellectuelle et d'autres départements concernés.
- Formation sur la propriété industrielle au profit des techniciens d'identité judiciaire de l'Institut de Criminalistique de la Gendarmerie Royale (ICGR),
- Formation sur la propriété industrielle au profit des professeurs et étudiants de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales,
- Animation de modules sur « les contentieux en matière de propriété industrielle et la gestion de la propriété industrielle » au profit des étudiants du Master Propriété industrielle de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Hassan Premier de Settat.

C. Formations en ligne

La plateforme e-Learning a enregistré 304 440 visites au cours de l'année 2019. Au cours de cette année, l'AMAPIC a délivré 681 certificats relatifs aux modules disponibles sur la plateforme e-Learning, répartis principalement comme suit :

19% Brevets d'invention : notions de base

18% Marques : notions de base

16% Dessins et modèles industriels : notions de base

12% Base de données des brevets d'invention

12% information en matière de brevet d'invention

7% Propriété intellectuelle : notions de base

Plus de la moitié des participants sont issus des universités et grandes écoles, ainsi que des entreprises. En ce qui concerne la répartition géographique, environ 46 % des participants émanent de la région de Souss Massa et 20% de la région de Casablanca-Settat.

D. Formations internes et stages:

Les activités de formation interne et de stages réalisées en 2019 ont concerné principalement :

- 7 inscriptions en formation de la langue chinoise au centre Confucius
- Formation de l'équipe de l'AMAPIC sur la gestion de la plateforme elearning
- Formation des nouvelles recrues sur les activités de l'OMPIC
- une inscription dans le master « Droit et fiscalité des entreprises » à l'ISCAE

Dans le cadre du master propriété industrielle et commerciale, l'OMPIC a accueilli six stagiaires.

Dans le cadre de la convention signée entre l'OMPIC et l'université Mundiapolis portant sur les stages d'alternance, l'OMPIC a accueilli en 2019 quatre stagiaires.

5. CENTRES DE SERVICES

Les Centres de Services de Propriété Industrielle et Commerciale ouverts auprès des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services constituent des interfaces de l'OMPIC qui permettent d'offrir aux adhérents de ces chambres et aux opérateurs économiques, des services de proximité en matière de propriété industrielle et commerciale.

Durant l'année 2019, 3593 demandes de certificat négatif et 339 demandes de marque ont été déposées auprès des centres de services opérationnels dans les régions de Casablanca -Settat, Rabat -Salé -Kenitra, L'Oriental, Guelmim -Oued Noun, Laâyoune -Sakia El Hamra, et la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc. La répartition de cette activité se présente comme suit :

- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Casablanca -Settat : 109 demandes de marque, 1305 demandes de certificat négatif.
- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de l'Oriental : 111 demandes de marque, 828 demandes de certificat négatif et 10 dessins ou modèles industriels.
- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services Rabat -Salé -Kenitra : 43 demandes de marque, 319 demandes de certificat négatif.

La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Guelmim-Oued Noun : 8 demande de marque, 289 demandes de certificat négatif.

• La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Laâyoune-Sakia El Hamra: 9 demandes de marque, 770 demandes de certificat négatif.

• La Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc de Casablanca : 59 demandes de marque, 75 demandes de certificat négatif.

III.COOPERATION INTERNATIONALE

L'OMPIC a poursuivi, durant l'année 2019, le développement des programmes de coopération internationale, et a particulièrement renforcé les activités menées dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Ces activités se sont articulées autour de visites d'études et d'échanges, ainsi que des activités de formation et de promotion.

En matière de visites d'étude, l'OMPIC a reçu :

- Du 18 au 22 mars 2019, une délégation de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC) en vue de s'enquérir de l'expérience marocaine en matière d'examen des brevets.

- Du 25 au 27 mars 2019, une délégation de l'Office égyptien des Marques et des dessins et Modèles industriels portant pour le partage de l'expérience marocaine en matière de gestion des marques et des dessins et modèles industriels.

- Du 24 au 26 juin 2019, visite de la Directrice du Centre Malien de la Propriété Industrielle (CEMAPI). L'objectif étant d'échanger sur l'expérience marocaine en matière d'administration et de gestion des titres de propriété industrielle.

- Du 25 au 27 juin 2019, une délégation de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) en vue de partager l'expérience de l'Office en matière d'archivage électronique.

- Du 23 au 24 septembre 2019, visite d'une délégation de l'Office chinois de la propriété intellectuelle (CNIPA) au sujet du partage d'expériences sur le réseau TISC.

- Du 16 au 17 décembre 2019, une délégation du Centre de formation du Conseil de coopération des États arabes du Golf, dans le but de s'enquérir de l'expérience du Maroc dans la gestion de l'Académie Marocaine de la Propriété Intellectuelle et Commerciale (AMAPIC).

En matière de formation :

- Organisation d'une formation sur les signes distinctifs, en coopération avec l'OMPI et l'INPI, du 01 au 12 juillet 2019 au siège de l'OMPIC à Casablanca. Cet événement a connu la participation de 16 participants en provenance de 11 pays : Benin, Brésil, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Géorgie, Kirghizistan, Madagascar, Mali et Rwanda.

- Lancement de la 4^{ème} édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle CAPI (2019-2020) le 30 septembre 2019. Cette formation, étalée sur 6 mois est réalisée en partenariat avec l'OMPI, l'INPI et l'OAPI, au profit de 11 participants en provenance de 10 pays (Cameroun, Mali, Niger, Mauritanie, Burkina-Faso, Togo, Guinée-Bissau, Tunisie, Algérie, Djibouti).

Concernant les programmes de coopération avec les offices nationaux et les organisations régionales et internationales de propriété industrielle, l'année 2019 a connu la réalisation des activités suivantes :

1. ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI)

L'OMPIC et l'OMPI ont poursuivi leur programme de coopération. Les activités phares de cette coopération ont porté sur :

A. Formation

- Organisation de deux ateliers sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des avocats et magistrats marocains respectivement les 15 et 16 octobre 2019, et 17 octobre 2019 au siège de l'OMPIC à Casablanca. L'objectif étant de présenter les mécanismes d'application des droits de propriété industrielle, en particulier la contrefaçon, la concurrence déloyale et les questions relatives aux atteintes aux droits d'auteur.

- Organisation d'un séminaire sur la commercialisation de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, les 29 et 30 octobre 2019 au siège de l'OMPIC à Casablanca. Ce séminaire a connu la participation des membres du réseau TISC 2.0 ayant un portefeuille de brevets ainsi que les organismes concernés par les aspects liés à la commercialisation des brevets.

- Organisation d'un atelier sur la rédaction des demandes de brevets dans les domaines de la technologie et de la Chimie, du 19 au 22 novembre 2019 au siège de l'OMPIC à Casablanca. Cette formation a été organisée au profit des experts inscrits au programme d'assistance des inventeurs « IAP » Probono.

B. Coopération technique

- Lancement d'un projet sur l'élaboration et l'implémentation d'une politique en matière de propriété intellectuelle en vue de promouvoir la commercialisation des brevets et la valorisation des résultats de la recherche au niveau des centres de R& D et des universités au Maroc.

- Poursuite des activités de coopération dans le domaine des systèmes d'information, en particulier : mise en place d'une nouvelle version de l'IPAS (outil de gestion des demandes de brevets d'invention) et déploiement de l'outil Wipo Publish (publication des demandes de propriété industrielle).

C- Mécanismes alternatifs de résolution des litiges dans le domaine de la propriété industrielle

- Visite d'étude de l'OMPIC au centre de médiation et d'arbitrage de l'OMPI, du 18 au 20 juin 2019, l'objectif est de s'imprégner de l'expérience du centre de médiation et d'arbitrage de l'OMPI en matière des modes alternatifs de résolution de litige.

- Signature d'un mémorandum d'entente entre l'OMPIC et l'OMPI, le 04 octobre 2019 au siège de l'OMPI à Genève (Suisse), portant sur la coopération en matière de promotion des mécanismes alternatifs de résolution des litiges dans le domaine de la propriété industrielle. Ce mémorandum d'entente s'inscrit dans un contexte où les modes alternatifs de résolution des litiges connaissent un développement important compte tenu des avantages qu'ils offrent en termes d'efficacité et de rapidité. La coopération entre les deux organismes a ainsi pour objectifs de favoriser le partage d'expériences et de mutualiser les moyens et ressources déployés pour la promotion de ces modes alternatifs.

D- Participation aux comités, réunions de l'OMPI

L'OMPIC a poursuivi sa participation aux réunions et travaux de l'OMPI, en particulier :

- Participation aux 41^{ème} et 42^{ème} sessions du Comité Permanent du Droit des Marques, des Dessins et Modèles Industriels et des Indications Géographiques (SCT).

- Participation aux 31^{ème} et 32^{ème} sessions du Comité Permanent des Droits des Brevets (SCP).

- Participation à la 39^{ème} session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC).

- Participation à la 24^{ème} session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).

- Participation à la 14^{ème} session du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE).

- Participation à la 59^{ème} série de réunions des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, tenue du 30 septembre au 09 octobre 2019 à Genève, durant lesquelles plusieurs rencontres ont été organisées avec l'OMPI, et plus particulièrement avec les services de l'OMPI en charge des secteurs suivants : Centre de Médiation et d'Arbitrage, Bureau régional des pays arabes, Division du respect des droits PI, Division de l'infrastructure mondiale, Division de l'appui aux PME et à la création d'entreprise.

E- Participation aux ateliers et séminaires de l'OMPI

- Participation de l'OMPIC à la réunion régionale sur la propriété intellectuelle et les groupes de réflexion « Think tanks » au Caire (Egypte), du 25 au 27 juin 2019.

- Animation d'un atelier de formation sur le Système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, organisé conjointement par le Ministère du Commerce et de l'Industrie de l'État du Koweït et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, tenu au Koweït les 15 et 16 septembre 2019.

- Participation de l'OMPIC à la réunion régionale de l'OMPI au sujet de la propriété intellectuelle et l'entrepreneuriat féminin dans la région arabe, du 1 au 3 septembre à Amman, Jordanie.

- Participation de l'OMPIC à la réunion régionale sur le Global Innovation Index (GII), organisée par l'OMPI en collaboration avec la Ligue des Etats Arabes (LEA) au Caire, Egypte, du 15 au 17 Octobre 2019, pour un échange d'expériences autour des travaux du focus Groupe constitué pour le suivi et l'amélioration du classement dans cet indice.

- Participation de l'OMPIC à l'atelier régional sur les systèmes d'information à Muscat, Oman, du 21 au 24 Octobre 2019.

2. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OAPI)

L'OMPIC et l'OAPI ont poursuivi leurs activités de coopération et d'échanges d'expérience, à savoir :

- Participation de l'OMPIC à la réunion du Comité consultatif du programme de développement des Indications géographiques en Afrique regroupant

l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'African Regional and Intellectual Property Organization (ARIPO), le Conseil de l'Union Européen et l'organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Intellectuelle (OMPI), tenue du 27 au 29 mars 2019 à Essaouira (Maroc).

- Organisation d'une visite d'étude au profit d'une délégation de l'OAPI à l'OMPIC, du 25 au 27 juin 2019 pour le partage d'expériences en matière d'archivage électronique.

- Participation de 9 candidats, en provenance de 8 Etats Membres de l'OAPI (Cameroun, Mali, Niger, Mauritanie, Burkina-Faso, Togo, Guinée-Bissau et Djibouti) à la 4^{ème} édition (2019 / 2020) du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI).

- Participation de l'OMPIC, en tant qu'observateur, à la 59^{ème} session du Conseil d'Administration de l'OAPI tenue le 12 décembre 2019 à Ndjamena (Tchad).

3. OFFICE EUROPEEN DES BREVETS (OEB)

L'OMPIC et l'OEB ont poursuivi leurs activités de coopération axées sur la formation des examinateurs brevet, l'échange d'expériences sur les outils et systèmes informatiques, l'échange de données et la promotion du système des brevets d'invention.

Ces activités ont été caractérisées par :

- Réunion technique le 13 février à l'OMPIC, portant sur les projets de coopération OMPIC-OEB (Projets informatiques, formation, veille technologique).

- Participation de l'OMPIC à la réunion technique annuelle dans le cadre du projet ARABPAT, tenue le 10 avril 2019 à Vienne (Autriche).

- Participation des examinateurs brevet de l'OMPIC aux formations techniques de l'OEB dans le cadre du programme de formation de l'OEB 2019.

En marge de la 59^{ème} série de réunions des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, tenue du 30 septembre au 09 octobre 2019 à Genève, une rencontre entre les responsables des deux offices a eu lieu le 02 octobre 2019, et qui a permis de passer en revue les activités de coopération entre les deux offices et de convenir de nouvelles activités visant à renforcer davantage la collaboration entre l'OMPIC et l'OEB.

4. OFFICE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (EUIPO)

L'OMPIC et l'EUIPO ont poursuivi leur coopération et de renforcement des capacités des bilatérale qui porte particulièrement sur les activités de examinateurs, le développement des systèmes informatiques liés aux marques et aux DMI ainsi que les échanges d'expertises et le partage de bonnes pratiques liées à l'examen des demandes d'enregistrement des Marques et DMI.

A cet effet, plusieurs activités ont été menées au titre de l'année 2019 :

- Participation de l'OMPIC aux séminaires sur : les motifs absolus, la médiation et la communication en PI, les outils développés par l'EUIPN, IP Executive Week ;

- Organisation de réunions techniques en visio-conférence sur les pratiques communes en matière de marques.

En marge de la 59^{ème} série de réunions des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, tenue du 30 septembre au 09 octobre 2019 à Genève, une rencontre entre les responsables des deux offices a eu lieu le 02 octobre 2019, et qui a permis de passer en revue les activités de coopération entre les deux offices et de convenir de nouvelles activités visant à renforcer davantage la collaboration entre l'OMPIC et l'OEB.

5. INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (INPI FRANCE)

L'OMPIC et l'INPI ont poursuivi leur programme de coopération marqué par la tenue des 23^{ème} et 24^{ème} sessions de la commission Mixte OMPIC-INPI, respectivement le 26 février 2019 à Courbevoie (France), et le 05 novembre 2019 à Casablanca (Maroc). Au cours de ces deux sessions, les deux parties ont passé en revue leurs activités en matière de dépôts des titres de propriété industrielle, les nouveaux challenges que représentent les contrats d'objectifs respectifs et le rôle à jouer par chacun des offices pour se positionner comme acteur central de l'écosystème de l'innovation ainsi que leur programme de coopération triangulaire destiné à l'Afrique.

La coopération entre l'OMPIC et l'INPI a été marquée également par la signature, le 19 décembre 2019, par le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique du Maroc et le Ministre de l'Économie et des Finances de France, et en présence des directeurs généraux des deux offices, d'un Arrangement Administratif portant sur le développement de la coopération en matière de propriété industrielle entre l'OMPIC et l'INPI.

Les activités réalisées au titre de l'année 2019 ont concerné principalement :

- Animation conjointe d'un atelier au profit des entreprises françaises sur les mesures anti-contrefaçon au Maroc, le 27 février 2019 à Paris ;
- Participation de l'OMPIC à deux formations CEIPI : Marques-DMI et Brevets d'invention ;
- Lancement de la 4ème édition de la formation Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle CAPI (2019/2020).

En marge de la 59ème série de réunions des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, tenue du 30 septembre au 09 octobre 2019 à Genève, Une réunion bilatérale a été tenue le 1er octobre 2019 entre les responsables des deux offices. Les points abordés lors de cette réunion ont porté principalement sur l'accompagnement des entreprises dans l'utilisation de la propriété industrielle et particulièrement les startups et les jeunes entreprises innovantes, la lutte anti-contrefaçon, la poursuite des échanges entre les services concernés des deux offices.

6. OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE (CNIPA)

L'OMPIC et l'Office national de la propriété intellectuelle de la république populaire de Chine (China National Intellectual Property Administration CNIPA) ont tenu une réunion bilatérale le 09 décembre 2019 au siège de l'OMPIC à Casablanca et qui a été précédée par une rencontre organisée en marge de la 59ème série de réunions des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, tenue du 30 septembre au 09 octobre 2019 à Genève. Lors de ces rencontres, les deux parties ont échangé autour de leur programme de coopération qui est axé sur :

- Partage d'expériences entre les experts du CNIPA et de l'OMPIC.
- Renforcement de la coopération technique en matière de brevet à travers le programme PPH.
- Partage de l'expérience de l'OMPIC sur l'implémentation des réseaux TISC.
- Promotion de l'innovation.
- Partage d'expériences sur les marques et indications géographiques

- Partage d'expérience des experts du CNIPA avec l'OMPIC.
- Renforcement de la coopération technique en matière de brevet à travers le l'adhésion de l'OMPIC au programme PPH.
- Partage de l'expérience de l'OMPIC sur l'implémentation des réseaux TISC.
- Promotion des investissements chinois au Maroc

7. OFFICE JAPONAIS DES BREVETS (JPO)

En marge de la conférence organisée par l'office japonais (JPO) en collaboration avec l'OMPI, sur l'utilisation de la PI pour le développement économique, social et culturel à l'ère du digital, les 28 et 29 octobre 2019, une réunion bilatérale entre l'OMPIC et le JPO s'est tenue en vue de développer la coopération bilatérale entre les deux organismes. Les points discutés lors de cette réunion ont porté notamment sur :

- La mise en place d'un accord PPH Plus entre les deux offices,
- L'accompagnement de l'OMPIC pour le renforcement de ses capacités en matière d'examen des demandes de brevet notamment celles concernant les technologies émergentes (IA, IOT, Industrie 4.0...),
- Le partage d'expertise entre les examinateurs des deux offices.

8. OFFICE SAOUDIEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (SPO)

En marge de la 59ème série de réunions des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, tenue du 30 septembre au 09 octobre 2019 à Genève, une rencontre entre les responsables des deux offices a eu lieu le 04 octobre 2019, et a porté sur les axes de coopération suivants :

- Echanges sur les programmes d'accompagnement des PME (IP Clinics) ;
- Echange sur le nouveau business model des Tisc ;
- Echange entre examinateurs ;
- Echange des données à travers Arabpat ;
- Echange sur le système de validation ;
- Echange sur les stratégies nationales.

Par ailleurs, et dans le cadre de la préparation de l'office saoudien à l'adhésion au système de Madrid pour l'enregistrement international des marques, un représentant de l'OMPIC a effectué une mission auprès de cet office les 17 et 18 juin 2019, pour présenter l'expérience marocaine sur l'utilisation de ce système.

9. OFFICE ESPAGNOL DES BREVETS ET DES MARQUES (OEPM)

En marge de la 59^{ème} série de réunions des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, tenue du 30 septembre au 09 octobre 2019 à Genève, une rencontre entre les responsables des deux offices a eu lieu le 03 octobre 2019, et a porté notamment sur le renforcement des axes de coopération suivants :

- Echange entre les responsables des services des marques
- Organisation d'un séminaire pour les entreprises en collaboration avec les chambres de Commerce et d'Industrie.
- Réalisation d'un support d'information pour les exportateurs marocains.

10. OFFICES DES PAYS DE L'ACCORD D'AGADIR

Dans le cadre des activités menées entre les offices membres de l'accord d'Agadir, l'OMPIC a participé à la réunion technique annuelle portant sur le projet ARABPAT, tenue le 10 avril 2019 à Vienne (Autriche).

En marge de la 59^{ème} série de réunions des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, une réunion entre les représentants des offices des pays de l'Accord d'Agadir s'est tenue avec les responsables du secteur des marques, en présence du bureau arabe de l'OMPI. Les représentants des offices ont convenu d'organiser, en partenariat avec l'OMPI, un atelier en 2020 à Agadir (Maroc) sur le droit des marques ainsi que sur d'autres questions d'intérêt pour les 4 offices en relation avec la gestion des marques.

Le 15 novembre 2019, l'OMPIC a reçu le nouveau Président Exécutif de l'Unité Technique de l'Accord d'Agadir. Le but étant d'échanger sur les axes de coopération entre l'OMPIC et l'Unité Technique de l'Accord d'Agadir (UAT) et les étapes futures à

entreprendre pour garantir le maintien et le développement des projets menés dans le cadre de cet accord.

IV. ACTIVITES LIEES AU PROJET DE CREATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE :

Le projet de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique dont la mise en œuvre est confiée à l'OMPIC, vise la dématérialisation et la simplification de procédures, la réduction des délais de la création d'entreprises ainsi que l'harmonisation au niveau national des procédures de création, de modification et de radiation des entreprises.

Les actions menées dans le cadre de ce projet durant l'année 2019 concernent principalement les axes suivants :

1. Mise en place du cadre juridique approprié :

Le projet de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique s'appuie sur un arsenal juridique composé des trois lois suivantes:

- La loi 87.17 modifiant et complétant la loi n°13.99 portant création de l'OMPIC publiée au BO N° 6702 du 23 août 2018 ;
- La loi 88.17 relative à la création et à l'accompagnement d'entreprises par voie électronique publiée au BO N°6745 du 21 janvier 2019;
- La loi 89.17 modifiant et complétant la loi n°15.95 formant Code de Commerce publiée au BO N°6745 du 21 janvier 2019.

En 2019, l'OMPIC et les parties prenantes concernées ont mené plusieurs échanges dans le cadre de l'élaboration des projets de textes d'application et en vue de finaliser la réforme entreprise. Le lancement de la plateforme de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique est prévu dès la publication de ces textes d'application.

2. Développement de la plateforme électronique :

Le développement de la plateforme a connu des avancées importantes au cours de l'année 2019 grâce à la réalisation des activités suivantes :

- Achèvement du développement des 4 modules Création d'entreprise, Opérations post création, Validation et dépôt des actes (guichet et interface)
- Intégration des mécanismes de Web Services pour les échanges entre les parties prenantes, en ce qui concerne les procédures liées à la création d'entreprise
- Conduite des tests par un focus groupe d'utilisateurs
- Adoption et déploiement d'une nouvelle charte graphique pour le portail de la plateforme

Il est à rappeler que la plateforme est basée sur trois principales composantes :

- Une composante informationnelle à travers le portail de la plateforme qui permet d'avoir des informations sur les démarches de création avec des tutoriels, boîte à outils, ...

- Une composante e-services portant sur les opérations de création d'entreprise et post-crédation, le dépôt des actes, le suivi des demandes, ...

- Une composante « Administrations » permettant d'offrir une interface aux administrations et organismes intervenant dans la création d'entreprise pour traitement des demandes et délivrance des certificats et attestations.

3.Coordination et échanges avec les intervenants, parties prenantes et professionnels:

Plusieurs réunions ont été tenues avec les administrations et organismes concernés par la création des entreprises et avec les acteurs du secteur privé. En particulier, les échanges entre l'OMPIC et les professionnels se sont intensifiés au cours de l'année 2019 ce qui a permis d'aligner la conception de la plateforme avec les besoins des usagers. Ces échanges ont également permis d'examiner les axes de coopération entre l'OMPIC et les professionnels pour une utilisation efficace et optimale de la plateforme.

4.Conduite de changement :

Durant l'année 2019, l'OMPIC et ses partenaires ont poursuivi l'organisation des ateliers de conduite de changement au niveau régional dans l'objectif de présenter l'état d'avancement du projet et de recueillir les remarques des acteurs régionaux. Ces ateliers ont été tenus dans les régions de Rabat, Casablanca, Tanger, Agadir et Marrakech.

V. ACTIVITEES LIEES A L'INNOVATION

1.Réseau de centre d'information technologique (TISC)

Le Réseau de Centres d'Information Technologique (TISC) vise la promotion de l'innovation technologique à travers l'exploitation optimisée des avantages qu'offre le système des brevets d'invention. Les membres du réseau TISC bénéficient des services de proximité, adaptés à leurs besoins, et couvrant plusieurs maillons de la chaîne de valeur de l'innovation technologique en particulier : la création, la protection et la valorisation des résultats de la recherche. Ce réseau s'appuie sur 67 points focaux hébergés par 54 organismes appartenant aux universités publiques et privés, centres de R & D, centres techniques et associations d'entreprises et d'inventeurs sur l'ensemble du territoire du Royaume.

Renforcement des capacités des membres du réseau TISC

i. Opérationnalisation de la nouvelle organisation TISC 2.

Au titre de l'année 2019, l'OMPIC a poursuivi le déploiement de la nouvelle organisation TISC 2.0 à travers les activités et projets suivants :

1. L'organisation d'un séminaire sur la commercialisation de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, les 29 et 30 Octobre 2019, au siège de l'OMPIC à Casablanca, destiné aux membres du réseau TISC 2.0, ayant un portefeuille important de brevets ainsi qu'aux organismes intéressés par les aspects liés à la commercialisation des brevets.

2. Lancement d'un projet, en collaboration avec l'OMPI, concernant l'élaboration et l'implémentation d'une politique en matière de propriété intellectuelle au niveau des universités et des centres de R & D marocains. Un expert international et un expert national sont mandatés par l'OMPI pour l'adaptation des guides et modèles développés (IP tool Kit) au cadre légal et aux spécificités marocaines.

3. La fourniture d'accès à l'outil « Orbit » qui offre des fonctionnalités de recherche et d'analyse avancées de l'information brevets.

ii. Activités de formation

L'OMPIC, à travers sa cellule d'animation du réseau TISC, et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ont lancé une nouvelle édition du programme des formations avancées en ligne dans le domaine de la propriété intellectuelle. Pour cette édition, 499 inscriptions émanant des membres du réseau TISC ont été reçues et dont le financement a été pris en charge par l'OMPI. Ces inscriptions sont réparties comme suit :

- 49% des inscriptions portent sur la recherche de l'information brevets

- 36% des inscriptions portent sur la rédaction de brevets

- 7% des inscriptions portent sur le management de la propriété intellectuelle

2. Réalisation d'une série d'articles "success stories" sur le TISC

Le Maroc a été choisi par l'OMPI dans le cadre de la réalisation d'une publication sur les exemples réussis en matière de développement et d'utilisation des services fournis par les réseaux TISC. L'objectif de ce projet qui consiste en la production d'une série d'articles répertoriant certaines expériences des points focaux TISC, est de mettre en avant l'impact des divers services et ressources du réseau sur le développement de l'innovation à travers des résultats concrets notamment le dépôt de brevets d'invention.

Les points focaux TISC concernés sont ceux des institutions hôtes suivantes : 1) l'université Internationale de Rabat, 2) fondation MASclR, 3) Ecole Supérieure de Textile et d'habillement et 4) Association R&D Maroc.

3. Programme d'assistance des inventeurs pour le dépôt de brevet d'invention (PROBONO)

Ce programme connaît la mobilisation de 11 experts bénévoles faisant partie du réseau TISC. Conformément à la charte de ce service, ces experts offrent une assistance, à titre gratuit, aux inventeurs marocains sélectionnés.

Le bilan de ce programme se présente comme suit :

- Réception de 15 demandes d'assistance,
- Sélection par le comité de suivi de 5 inventeurs pour bénéficier de l'assistance PROBONO,
- Enregistrement d'une demande de brevet issue de ce programme,
- Mise en relation entre experts et inventeurs pour deux demandes de brevets.

En vue de renforcer les capacités des experts bénévoles inscrits à ce programme, l'OMPIC et l'OMPI ont organisé un atelier sur la rédaction des demandes de brevets, du 19 au 22 novembre 2019, au siège de l'OMPIC à Casablanca. Cette formation sera suivie par un programme de mentorat en ligne pour une période de 4 mois.

4. Activités de coopération et de développement de partenariats en matière d'innovation technologique

- Participation de l'OMPIC au sommet stratégique du réseau PATLIB, tenu à Porto, les 6 et 7 Mai 2019, et qui regroupe 354 centres de services de l'information brevet en Europe

- Participation de l'OMPIC à l'assemblée Générale de R&D Maroc, le 12/12/2019

- Organisation d'une visite d'étude pour une délégation de l'administration chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA) à l'OMPIC, le lundi 23 septembre 2019, pour partage d'expérience sur le programme TISC

- Accompagnement, conseil et assistance des entreprises de Technopark en matière de protection de la propriété industrielle, de veille technologique et d'innovation.

5. Organisation et/ ou participation aux réunions de travail, séminaires, et conférences

- Animation des panels sur la propriété intellectuelle, l'innovation et le transfert technologique pour les membres des consortiums des projets Erasmus Plus SATELIT, INSITES ainsi qu'à l'occasion de la conférence internationale ICMES

- Organisation des réunions sur les actions de collaboration en matière d'innovation et de transfert technologique avec : l'Université Abdelmalek Essaâdi (UAE), l'Université Privée de Marrakech (UPM), l'Ecole Centrale de Casablanca (ECC), l'Université Mohamed VI Polytechnique de Benguerir (UM 6P), la fondation MASclR, le centre National Pour le Recherche Scientifique et Technique (CNRST)

- Animation d'une formation sur la veille technologique et la valorisation de la recherche à travers le système PI, le 25 juin 2019, au profit des chercheurs et doctorants de l'Ecole Centrale de Casablanca

- Participation de l'OMPIC aux Workshops portant sur le transfert technologique, organisés par le programme américain CLDP, l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès et l'université Hassan Premier de Settat

- Organisation des réunions de travail avec les points focaux TISC de l'Institut National de la Recherche Halieutique (INRH), le Cluster Solaire et la faculté des sciences Ben M'sik.

6. Activités avec les universités, centres de recherche et clusters

Dans le cadre de la coopération avec ses partenaires du monde de la recherche, l'OMPIC a mené des actions de sourcing, d'accompagnement, et de formation sur les aspects liés aux brevets d'invention auprès des établissements universitaires, des centres de recherche et des entreprises dont notamment :

- La tenue de 4 réunions entre l'OMPIC, des établissements universitaires et des centres de recherche (JEMF, IRESEN, INRH, MASEN) pour la mise en place des conventions de partenariat ;

- La signature de la convention de mise en œuvre du FabLab entre le MIICEN, l'OMPIC et le RECTIM ;

- La tenue, dans le cadre des conventions relatives à la valorisation des résultats de la recherche scientifique par brevet d'invention, de 10 réunions du comité de suivi de partenariat entre l'OMPIC et 9 établissements universitaires (UHII, UM5R, UCA, UCD, UIT, UMI, UAE, UIA, UIR) ;

- L'organisation de 13 ateliers de formation, au profit des chercheurs, des doctorants et des responsables des structures de recherche au sein de 10 établissements universitaires, centres de recherche et entreprises (USMBA, ENSAM, UCD, UIT, UIZ, UAE, UHII, IRESEN, MASEN et IRCOS). Il s'agit notamment des formations portant sur :

- le système des brevets d'invention ;

- la rédaction des demandes de brevet ;

- la valorisation des résultats de recherche par brevet d'invention ;

- la commercialisation des brevets et le transfert technologique ;

- l'utilisation de base de données brevets et la veille technologique.

- L'organisation de 54 entretiens individuels avec des chercheurs et doctorants ayant abouti à des résultats potentiellement brevetables ;

- L'élaboration de 9 recherches sur l'état de la technique au profit des universités, centres de recherche et entreprises dans les domaines de : l'Intelligence Artificielle, la Santé, la Biotechnologie, l'Énergie, les Produits de terroir, l'Agroalimentaire...

- La réalisation de 48 rapports de recherche d'antériorité dans le cadre des concours d'innovation nationaux (concours national d'innovation organisé par R&D et InnovAM'19 organisé par l'ENSAM) ;

- La réalisation de 4 rapports thématiques sur les tendances technologiques (textile technique en faveur de C2TM, complément alimentaire et préparation cosmétiques en faveur d'IRCOS et métallurgie en faveur de SINAM Group) ;

- La réalisation de 2 rapports « IP PORTFOLIO ANALYSIS » au profit des sociétés IRCOS et SINAM Group ;

- L'Accompagnement des entreprises IROCOS et Delta Holding pour le dépôt des brevets d'invention ;

- La mise en relation entre entreprise -université et entreprise -centre de recherche pour le transfert de technologies brevetées (ESITH-OCP, IRCOS-MASCIR et IRCOS-INRA) ;

- La participation aux travaux de collaboration entre la province de Taounate, l'ANPMA, des entreprises et centres de recherche pour la valorisation des plantes aromatiques et médicinales de la région ;

- L'adhésion de l'OMPIC à l'incubateur EUROMED.

L'OMPIC a participé également :

- A la 1^{ère} édition du concours « Innov tex Maroc » organisé par le cluster des textiles techniques marocains (C2TM) en partenariat avec le ministère de l'Industrie, l'ESITH, l'OMPIC ainsi que R&D Maroc ;

- A la 13^{ème} édition du concours national de l'innovation organisé par R&D Maroc ;

- A la caravane nationale INNOV -MAROC (étape Essaouira) organisée par FRDISI, en partenariat avec Essaouira Innovation Lab et l'INDH d'Essaouira ;

- A la compétition internationale des bâtiments verts SOLAR DECATHLON AFRICA organisée par l'IRESEN et l'UM6P ;

- Au projet MUuIE - Train, the trainer week à Coblenz, Allemagne organisé par l'université euro-méditerranéenne de Fès ;

- Au concours InnovAM'19 organisé par l'ENSAM et à la cérémonie de remise des prix.

VI. Activités du système d'information

En 2019, les principaux projets réalisés dans le cadre du développement des systèmes d'information de l'OMPIC ont concerné :

S'agissant de l'infrastructure informatique et sécurité :

- Mise en place de l'environnement technique de qualification et de production de la plateforme de création des entreprises en ligne.
- Réalisation d'un audit de sécurité global de la plateforme de création des entreprises en ligne incluant les modules suivants : Audit de configuration, Audit des architectures, Tests d'intrusion et audit du code source.
- Extension de la plateforme de virtualisation et de stockage ainsi que la plateforme de backup.
- Acquisition d'une solution de management et de gestion des patchs pour les plateformes REDHAT pour assurer l'efficacité, la sécurité et la conformité aux différentes normes des environnements Red Hat Enterprise Linux.
- Lancement des appels d'offres relatifs à la refonte du dispositif de sécurité dorsal ainsi que la plateforme de sauvegarde des données afin de renforcer la sécurité informatique de l'OMPIC.

En ce qui concerne les activités de développement des applications et systèmes de gestion :

- Finalisation de la plateforme de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique:
 - Achèvement du développement des 4 modules Création, Modification, Validation et dépôt des actes [guichet et interface]
 - Finalisation de l'intégration via les mécanismes de Web Services pour le module Création (PM uniquement)
 - Lancement des tests pour un focus groupe d'utilisateurs
 - Intégration de la signature électronique
 - Finalisation des tests du module Paiement (Carte bancaire et multicanal).
 - Nouvelle maquette et charte graphique du portail de la plateforme
- Refonte du système de gestion et de traitement des noms commerciaux selon la technologie des Micro Services.

- Mise en œuvre de la nouvelle version du dépôt en ligne des marques (<https://marque.directompic.ma>)

- Intégration du paiement multicanal dans la plateforme Directinfo des services en ligne de l'OMPIC.

- Adoption d'une nouvelle version du système de gestion des brevets d'invention IPAS 3.5.0 b

- Déploiement en environnement de test de la plateforme WipoPublish pour la publication des brevets.

VII. Activités du Comité National Pour La Propriété Industrielle Et Anti-Contrefaçon (CONPIAC)

Dans le cadre des activités du Comité National pour la Propriété Industrielle et Anti-Contrefaçon (CONPIAC), l'année 2019 a porté essentiellement sur des rencontres d'échanges avec des acteurs du secteur privé et public et des délégations étrangères, ainsi que le développement du système de labellisation SALAMATOUNA, destiné aux professionnels de distribution des pièces de rechange automobiles notamment :

i. Dans le cadre de la coopération entre l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI-France), un atelier d'information et d'échanges sur la lutte anti-contrefaçon a été organisé le 05 novembre 2019 à l'OMPIC. Cet atelier a pour objectif de présenter les activités menées au Maroc et en France pour promouvoir le respect des droits de propriété industrielle et d'échanger autour des meilleures pratiques de lutte contre la contrefaçon. Ledit atelier a connu la participation, du côté marocain, des membres du CONPIAC aussi bien ceux représentant le secteur public que le secteur privé et du côté français, du Directeur Général de l'INPI, des représentants de l'Union des Fabricants (UNIFAB : association française représentant les titulaires des marques ...) et de certaines entreprises françaises, qui ont effectué des rencontres avec les acteurs marocains chargés de l'application des droits et des mesures aux frontières.

ii. Le projet de labellisation SALAMATOUNA a été présenté par le Directeur Général de l'OMPIC lors de la Quatorzième session du Comité consultatif sur l'application des droits, du 2 au 4 septembre 2019 à Genève, cet événement était une occasion d'échange d'expériences entre les pays en matière de propriété industrielle et de lutte contre la contrefaçon.

iii. Le Comité de labellisation SALAMATOUNA tel que prévu dans le Règlement d'usage de la marque collective de certification

« SALAMATOUNA », s'est réuni à sept reprises durant l'année 2019. Ces réunions ont pour objectifs de :

- Décider sur l'octroi ou non de l'usage du Label SALAMATOUNA, sur la base des rapports d'audit élaborés par l'organisme d'Audit ;

- Suivre l'état d'avancement des demandes de labellisation SALAMATOUNA

- Réviser et actualiser le processus de labellisation ainsi que le Règlement d'usage de la marque « SALAMATOUNA »

(Simplification des formalités de dépôt, des modalités de paiement, ..) afin de mieux répondre aux attentes des utilisateurs ;

- Etudier les possibilités de développement du Label SALAMATOUNA à d'autres acteurs dans le secteur de la pièce de rechange automobiles.

44

Afin d'encourager les professionnels à adhérer et à déposer les demandes de labellisation, des mesures ont été prises durant l'année 2019 ; notamment la révision des tarifs du Label et le maintien de la gratuité pour les quarante premiers détaillants.

Le comité de labellisation a invité un nouveau membre, il s'agit de l'Association Marocaine des Réparateurs Automobiles (AMRA), dont l'adhésion contribuera à mieux relever les attentes dans le secteur de la pièce de rechange automobiles pour un meilleur développement du Label.

iv. Une réunion d'échange a été organisée avec les détaillants de la pièce de rechanges automobiles, représentés par l'Association Union Des Vendeurs des Pièces de Rechange, dont l'objectif est de présenter les avantages et les intérêts du label, ainsi que le processus de labellisation. Cette rencontre a été aussi l'occasion d'écouter les attentes des détaillants qui sont en contact direct avec le consommateur final.

Dans le cadre de l'amélioration du Label et pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des professionnels et des labellisés, une enquête de satisfaction a été lancée par le comité de labellisation, l'objectif est de recueillir des informations à même de définir les actions à entreprendre en 2020 pour la deuxième phase du Label. A noter qu'à fin 2019, le nombre des labellisés a atteint 28 entreprises avec 42 points de vente, les 11 nouveaux labellisés en 2019 sont des importateurs, des distributeurs, et des fabricants de la pièce de rechange automobiles.

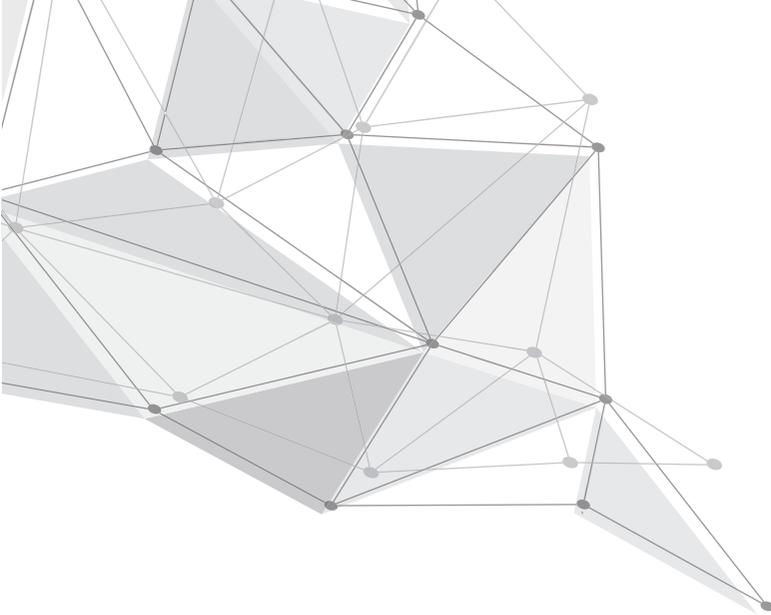


5



RESSOURCES

ET INFRASTRUCTURES



RESSOURCES

ET INFRASTRUCTURES

I. RESSOURCES HUMAINES

En 2019, les indicateurs Ressources Humaines ont été caractérisés par :

- Un taux d'encadrement à 91.26% de l'effectif ;
- Une parité femmes-hommes de 54,76%, avec 69 femmes et 57 hommes ;
- Une légère augmentation de l'âge moyen, qui est passé à 37,21 ans en 2019 contre 37 ans en 2018.

Aussi, l'année 2019 a connu :

- La promotion de catégorie par Examen d'Aptitude Professionnelle (EAP) de :

- 7 personnes de grade « cadre 2ème catégorie » au grade « hors cadre ».
- 3 personnes de grade « cadre 1ère catégorie » au grade « cadre 2ème catégorie ».
- 1 personne de grade « Haute Maîtrise » au grade cadre « 1ère catégorie ».
- 2 personnes de grade « Maîtrise » au « Haute Maîtrise ».

- L'avancement de rang de 64 personnes :

- 17 hors cadre ;
- 28 cadres de 2ème catégorie ;
- 12 cadres de 1ère catégorie ;
- 2 agents haute maitrise ;
- 5 agents de maitrise.

- Une répartition des effectifs comme suit :

- 33 hors cadres ;
- 61 cadres de 2ème catégorie ;
- 19 cadres de 1ère catégorie ;
- 7 agents de haute maitrise ;
- 6 agents de maitrise.

II. RECETTES DE L'OMPIC

Les prestations ayant généré les recettes les plus importantes sont principalement :

Marques :

La majeure partie des recettes de l'année 2019 provient des demandes d'enregistrement de marques qui représentent 41,9% des recettes soit l'équivalent de 48,1 MDh, avec une évolution de 20,2% par rapport à l'année précédente.

Ces nouvelles demandes d'enregistrement de marques s'élèvent à 16 254 en 2019 contre 13 932 en 2018 , soit une progression de 16,7%.

Il est à signaler que les recettes des demandes internationales sollicitant la protection au Maroc via le système de Madrid ont nettement progressé par rapport aux années précédentes (soit une évolution de 46 % par rapport à l'année 2017 et de 27 % par rapport à l'année 2018) et ce, suite à l'application de la taxe individuelle pour le Maroc depuis le mois de juillet 2018.

Brevets d'invention :

Les recettes des brevets d'invention représentent également une part importante de la totalité des recettes de l'OMPIC, soit 23,6%. Elles sont de 27,1 MDh, en croissance de 4,3% par rapport à l'année 2018.

Les dépôts des demandes de brevets d'invention sont de 2 730 en 2019 contre 2 509 en 2018 , enregistrant ainsi une augmentation de 9%.

Noms commerciaux:

En 2019 , 15,6% des recettes de l'OMPIC ont été enregistrées par les noms commerciaux relatifs aux intentions de création d'entreprises qui sont de 17,9 MDh, soit une progression de 6,2%.

Les noms commerciaux relatifs aux intentions de création d'entreprises sont de 86 850 (avec 78 335 personnes morales et 8 515 enseignes) en 2019 contre 78 883 en 2018, soit une hausse de 10,1%.

Prestations d'information en matière de propriété industrielle et commerciale :

Les services relatifs aux informations légales et financières des entreprises marocaines, ainsi que ceux relatifs aux documents et actes juridiques déposés au registre de commerce ont enregistré 11,5 MDh de recettes en 2019 avec une augmentation de 12,3% par rapport à l'année dernière.

Système d'opposition :

Les recettes émanant des demandes d'oppositions sont de 3,9 MDh en 2019, en progression de 7% par rapport à l'année 2018.

L'OMPIC a reçu 1 642 demandes d'oppositions à l'enregistrement de marque en 2019 contre 1 400 en 2018, soit une hausse de 17% par rapport à l'année dernière.

L'OMPIC a enregistré 114,8 MDh de recettes en 2019, en évolution de 12,2% par rapport à l'année 2018. La répartition des recettes par type de prestations est représentée dans le tableau ci-dessous :

47

Rubriques	2019	Part 2019	2018	Part 2018	Variation 2019/2018
Marques de fabrique, de commerce ou de service	48 081 148,06	41,9%	40 012 145,52	39,1%	20,2%
Brevet d'invention	27 144 816,71	23,6%	26 013 383,36	25,4%	4,3%
Nom Commercial	17 877 090,35	15,6%	16 833 366,00	16,4%	6,2%
Prestations d'information en matière de propriété industrielle et commerciale	11 534 477,00	10,0%	10 269 514,00	10,0%	12,3%
Opérations postérieures	5 384 806,00	4,7%	4 897 488,00	4,8%	10,0%
Droits de Timbres	1 973 555,65	1,7%	1 798 040,00	1,8%	9,8%
Dessins et Modèles Industriels	1 619 465,75	1,4%	1 671 045,35	1,6%	-3,1%
Intérêts	725 758,88	0,6%	530 338,25	0,5%	36,8%
AMAPIC	459 400,00	0,4%	336 300,00	0,3%	36,6%
Protection temporaire aux expositions et detache des créations	5 520,00	0,0%	3 840,00	0,0%	44%
Indications géographiques et Appellations d'origine	4 800,00	0,0%	6 000,00	0,0%	-20%
Total Recettes	114 810 838,39	100%	102 371 460,48	100%	12,2%



RS 114, Km 9.5 ,Route de
Nouasseur,Sidi Maarouf
Casablanca

www.ompic.ma